

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente,
Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN ACCÈS À L'ÎLE RENÉ-LEVASSEUR
PAR KRUGER (SCIERIE MANIC) INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 19 septembre 2002, à 19h
Salle des Chevaliers de Colomb 3094
Secteur Marquette, 10, rue Vézina,
Baie-Comeau

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2002

SÉANCE DE LA SOIRÉE

| | |
|-----------------------------------|----|
| MOT DE LA PRÉSIDENTE | 1 |
| DÉPÔT DE DOCUMENTS | 1 |
| PRÉSENTATION DU PROMOTEUR | 4 |
| PÉRIODE DE QUESTIONS | |
| M. JOHN BURCOMBE | 25 |
| REPRISE DE LA SÉANCE | |
| M. JOHN BURCOMBE (SUITE) | 43 |
| M. ALAIN CASTONGUAY | 47 |
| M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER | 53 |
| M. JOHN BURCOMBE | 67 |
| MOT DE LA FIN | 81 |

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2002

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonsoir, bienvenue à la quatrième séance d'audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement portant sur le projet d'aménagement d'un accès à l'île René-Levasseur par Kruger.

10

Alors je vous rappelle que tous les documents déposés de même que les transcriptions de l'audience publique seront disponibles dans les centres de consultation du Bureau, également dans toute la mesure du possible sur le site Internet de la Commission lorsque nous aurons ces documents sous forme informatique.

15

Pour participer à la deuxième partie d'audience publique portant sur votre opinion sur le projet étudié, nous vous demandons de bien vouloir vous préinscrire auprès du secrétariat de la Commission. Madame Danielle Dallaire en est la responsable et la date limite pour se préinscrire est le 7 octobre. Alors dès que vous avez cette intention de le faire, communiquez avec madame Dallaire, soit ce soir même ou au cours des prochaines semaines au 1-800-463-4732.

20

Si à la lecture des documents déposés au cours de la semaine prochaine, il vous vient des questions concernant ces documents-là, des précisions à obtenir, nous vous demandons de bien vouloir adresser vos questions à la Commission. Nous allons les traiter comme en audience publique, c'est donc dire que nous allons d'abord voir l'à-propos de la question, si elle fait partie du mandat, et nous allons l'adresser à la personne qui détient l'information.

25

Je vous rappelle également qu'un sondage est disponible derrière la salle, et nous vous demandons de bien vouloir le compléter. Ça concerne les services que nous offrons, alors nous sommes intéressés à les améliorer et on va recevoir vos commentaires; adressez-vous donc au secrétariat et vous pourrez obtenir ce questionnaire. Je vous remercie à l'avance.

30

35

DÉPÔT DE DOCUMENTS

PAR LA PRÉSIDENTE:

40

Alors sans plus tarder, nous allons faire l'appel des documents déposés.

On va commencer par la table des personnes-ressources.

45 **PAR M. PIERRE MICHON:**

Moi, c'est pas des documents mais c'est plus des informations pour compléter le questionnement que j'avais. Bon, je m'étais proposé d'appeler une personne en région qui siège sur la table de concertation, et puis quelques réflexions, aussi, que je tiens à souligner.

50

Le RNI, l'application du RNI par rapport disons à son application depuis 1997, c'est sûr que nous, on n'est pas en mesure de faire des bilans précis par rapport à ça, la responsabilité revient plus au MRN. Par contre on est en mesure de parler disons de notre implication au niveau des dérogations et on souligne, on m'a souligné en fait que pour la région de la Côte-

55

Nord, il y a à peu près encore une vingtaine de dérogations annuellement, pour toute la région. Évidemment, on est impliqué beaucoup par rapport au milieu aquatique, c'est-à-dire que quand une norme est pas respectée, pas respectée dans le sens qu'on n'arrive pas à atteindre par exemple la distance d'un cours d'eau pour installer un chemin, le ministère de

60

l'Environnement est consulté sur ces projets-là. Dans le cas où ces chemins-là, par exemple, longeraient le cours d'eau sur plus de trois cents mètres (300 m), on appelle ça plus de la concertation, c'est-à-dire que si on s'opposait au projet, le MRN qui est quand même responsable des autorisations, c'est un peu une contribution encore, si on veut plus forte. Si on s'opposait au projet, le MRN, il y a un engagement, un peu une entente entre les deux (2) à l'effet qu'il y aurait pas d'autorisation, à ce moment-là, si on devait s'opposer au projet.

65

Dans le cas où on s'approcherait par exemple plus d'un secteur du vingt mètres (20 m), encore là c'est de la concertation où on a une intervention plus importante. Et puis évidemment, quand on fait de l'empiétement dans le cours d'eau, là on donne effectivement une autorisation, dans ce cas-là, en vertu de l'article 22.

70

Maintenant, quand on parle de respect de normes, nous, ce qu'on va chercher à vérifier, bon, dans certains cas on pourrait dire qu'on ne respecte pas nécessairement la norme, mais l'objectif en soi de la norme est atteint par rapport à la protection du cours d'eau.

75

Par exemple si on est à l'intérieur de vingt mètres (20 m), on pourrait dire qu'on ne respecte pas la norme mais dans un secteur particulier, ça peut être jugé quand même acceptable pour la protection du cours d'eau, globalement.

80

Je tiens à souligner aussi notre participation au niveau, si on parle de l'évolution en termes d'implication environnementale si on veut dans la foresterie, il y a quand même la Convention sur la biodiversité. La Convention sur la biodiversité, c'est un engagement du gouvernement, c'est le ministre de l'Environnement qui en prend la responsabilité mais il y a quand même, à l'intérieur du plan d'action, il y a certaines activités qui sont identifiées par les différents ministères.

85

90 Donc au niveau de la foresterie entre autres, je voyais qu'il y avait quand même une
responsabilité au niveau du MRN pour les suivis des normes, le respect des normes
d'intervention.

95 Finalement, pour la table de concertation, notre principal intérêt étant les aires protégées,
on mentionnait qu'il y avait pas d'autre chose à rajouter, à souligner comme problématique par
rapport au projet.

100 Mais disons qu'on voit quand même d'un bon œil notre participation à cette table-là,
qu'on tient à souligner. Ça nous permet, l'Environnement, le ministère de l'Environnement, de
faire valoir un peu mieux nos opinions disons sur les mesures environnementales qui sont
continuellement appliquées dans le domaine des forêts, de la foresterie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

105 Merci de ces précisions.

Autres informations ou points à rajouter du côté des personnes-ressources? Ça va?

PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:

110 Madame la Présidente, cet après-midi on a parlé, vous avez parlé d'un possible décret
autorisant les employés de Kruger à se rendre sur l'île.

PAR LA PRÉSIDENTE:

115 Un possible décret autorisant le projet.

PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:

120 Autorisant le projet, effectivement.

C'est parce que moi, j'en ai retenu que vous aviez insisté sur les employés de Kruger ou
uniquement les employés de Kruger.

PAR LA PRÉSIDENTE:

125 C'est-à-dire par rapport aux opérations forestières.

PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:

130 Exactement.

PAR LA COMMISSAIRE:

135 S'il y avait une modification ou s'il y avait quelque chose de nouveau.

PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:

140 Exactement. Alors moi, je voulais juste vous dire, dans ce décret-là, il faudrait peut-être penser aux employés du ministère ou des ministères qui sont impliqués dans le contrôle, dans le suivi des interventions, également. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

145 Ça va.

Du côté de Kruger.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

150 Bien, on n'a pas de nouveaux documents à vous déposer ce soir, on a des suivis à vous faire sur les sommes investies en recherche, les résolutions de la table de concertation. Ça fait que ça va venir, on n'a pas pu avoir accès à ces documents-là aujourd'hui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et vous aviez des présentations à faire, êtes-vous prêts à procéder?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

160 Oui, on avait trois présentations qu'on aimerait vous faire ce soir. Premièrement, une présentation sur la barge, notre table de concertation et ainsi qu'une présentation sur notre système ISO 14 001.

165 On peut commencer par un système ISO, on va commencer par le système de certification.

170 **PRÉSENTATION DU PROMOTEUR**

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

175 Bonsoir tout le monde. Je vais vous faire une brève présentation sur le système de certification et puis vous donner un petit peu un historique de la démarche que la compagnie a suivie dans ces systèmes-là.

180 Alors on va commencer par les engagements qui ont été pris par Kruger. Kruger disposait, au début des travaux sur la certification, d'une politique environnementale et d'une politique forestière. Alors c'est à partir de ces deux (2) énoncés-là qu'on a commencé nos travaux de certification avec la norme ISO 14 001.

185 La première étape a été de mettre à jour, de créer une déclaration de principes environnementaux dont je vais vous parler un petit peu tantôt. Et ensuite, le système de certification a pris plus d'ampleur et actuellement, on est en train de procéder à des travaux avec la norme de certification en aménagement forestier durable, qui est la norme CSA.

190 La certification ISO 14 001! Alors comme on en a peut-être déjà parlé depuis le début des travaux, c'est une norme, c'est une démarche volontaire. Alors un système de certification, c'est une démarche qu'une entreprise accepte de faire, c'est pas une obligation légale. Et elle s'applique, en tout cas dans notre cas, la norme ISO 14 001 s'applique à toutes les activités qui sont reliées à l'aménagement forestier.

195 On les énumère ici: la construction et l'entretien des chemins; la récolte de la matière ligneuse; le transport et le mesurage des bois; les travaux sylvicoles; la gestion des camps forestiers; et l'opération d'une traverse, qui va être une activité à venir advenant que notre projet se concrétise.

200 Je reviens à la déclaration de principes environnementaux, c'est le premier travail qu'on a fait. On a un slogan qui accompagne ISO 14 001, qu'on appelle le CAP, qui permet à tout le monde de mieux saisir l'essence de notre démarche. Alors comme vous voyez, comme c'est indiqué là-dessus, le CAP, c'est une démarche qui implique la conformité aux lois et règlements ainsi qu'aux exigences environnementales applicables à nos activités.

205 Alors toutes les normes de certification, que ce soit ISO, CSA, FSC, demandent d'abord aux entreprises de respecter les lois et règlements en vigueur qui s'appliquent à ses activités.

Le A pour amélioration continue de sa performance environnementale. Alors c'est un système qui permet aux entreprises et aux gens qui appliquent ce système-là de s'améliorer.

210 Et c'est basé sur la prévention de la pollution.

On vous donne ici ce que ça veut dire, un peu ce que la déclaration de principes environnementaux veut dire concrètement.

215 C'est que la compagnie doit rechercher à optimiser et à intégrer ses activités ensemble, c'est-à-dire d'avoir la meilleure résultante au niveau de ses activités.

Elle doit utiliser des méthodes de coupe et de techniques sylvicoles les plus efficaces et adaptées possible.

220

225 Elle doit, et c'est un point très important, sensibiliser et former ses employés et ses partenaires; dans notre cas, on a une table de concertation, même si c'est pas relié directement à la norme ISO 14 001, c'est un petit peu une mission aussi qu'on s'est donnée; répondre aux préoccupations du milieu; vérifier régulièrement l'impact des activités sur l'environnement; et se fixer des objectifs et des cibles qui permettent d'assurer l'amélioration continue.

230 On va rapidement vous montrer ici ce que c'est, l'amélioration continue. Ça a l'air très simple, quand on commence un processus d'amélioration continue, on voit ça et ça nous dit rien, on le retient pas non plus. À mesure qu'on avance dans ce système-là, on se rend compte que c'est des choses qui deviennent comme évidentes, et si on fait le travail nécessaire pour l'inclure dans notre façon de faire, ça devient une façon de fonctionner qui peut s'appliquer pas seulement aux questions environnementales.

235 Mais ISO 14 001 est basé sur l'identification des aspects environnementaux significatifs, c'est l'entreprise qui décide, après avoir regardé ses activités et la façon dont elles sont faites, les risques que ces activités peuvent faire courir à l'environnement, la compagnie décide, avec une façon de faire, là, d'identifier les aspects environnementaux les plus significatifs, ça fait que ceux qui risquaient d'avoir le plus d'impact sur l'environnement lors de ses activités, qui risquent d'avoir le plus d'impact.

240 Qu'est-ce qu'on fait dans un premier temps, ce qu'on a fait nous autres, ça a été, dans beaucoup de cas, de mettre sur pied des suivis terrain, des suivis qui nous permettaient de savoir peut-être c'était quoi le point de départ. Parce qu'on pouvait saisir parfois dans quel cas on avait un impact environnemental, mais exactement où est-ce qu'on en est là-dedans.

245 Ça fait que première chose peut-être, d'essayer de prendre conscience de l'état de la situation, pour être capable après ça de se fixer des objectifs et des cibles par rapport à notre performance comme elle était au moment du début du processus.

250 C'est une démarche qu'on a faite pour la plupart de nos activités, à date.

255 Une fois qu'on a fait les suivis, qu'on s'est fixé des objectifs et des cibles à atteindre, c'est ça qui permet d'enligner la formation. C'est une formation qui est très pointue à ce moment-là, et qui va chercher exactement ce qui a besoin d'être amélioré dans un système.

Et on revient, après ça, valider la démarche auprès de nos aspects environnementaux significatifs, est-ce que c'est toujours les mêmes, est-ce qu'on a atteint des objectifs et des cibles, est-ce qu'on doit redéfinir nos aspects.

260 Je vous donne ici, c'est un petit peu l'aboutissement de notre démarche ISO 14 001 après un an d'exercice, si vous voulez. On appelle ça un bulletin d'amélioration continue. Alors l'exercice que vous avez vu tantôt, auquel on a procédé, nous a amené à évaluer la performance de nos opérateurs.

265 C'est-à-dire que les équipes, chaque équipe de travail, au niveau de la récolte et aussi au
niveau des autres activités, c'est un exemple, sur la récolte, reçoit un bulletin, à tous les quatre
(4) mois, qui porte sur des aspects environnementaux significatifs qui ont été identifiés. Alors
comme vous voyez, ça, c'est un exemple qui a été émis à l'équipe M2, les noms sont codés
comme ça dans les bulletins.

270 Vous voyez ici quelques-uns des aspects qu'on a identifiés et pour lesquels cette équipe-
là est évaluée. Ça fait qu'on a, comme vous voyez, des critères qui portent sur la régénération,
la qualité de la protection de la régénération et des sentiers. Sur tous les sentiers, il y a des
normes qui sont très bien identifiées dans la loi, donc on a jugé de la qualité des interventions de
275 nos opérateurs là-dessus.

On a aussi une évaluation de la qualité de la récupération des bois, c'est-à-dire ce qu'on
appelait la sous-utilisation. Alors s'il y a eu un gaspillage au niveau de la récolte, il y a des bois
qui sont laissés sur le terrain qui devraient être ramassés, les équipes aussi sont évaluées là-
280 dessus.

On a une évaluation qui est faite au niveau de la performance environnementale plus
directe, c'est-à-dire les déchets qui peuvent être laissés en forêt, déchets au niveau de la
machinerie ou au niveau des déchets lunch, alors les gens laissent leurs déchets de lunch en
285 forêt.

En tout cas, il y a tout un système de suivi, il y a des fiches qui sont remplies par
l'ensemble de la supervision et puis tout le bulletin est basé là-dessus, même au niveau des
déchets.

290 Et puis il y a une interprétation des bulletins, des recommandations qui sont faites à cette
équipe-là. Et à tous les quatre (4) mois, chaque équipe est rencontrée, le groupe de
contremaître est rencontré et la supervision fait un petit caucus avant de rencontrer tout le
monde pour faire le point sur notre performance pendant les quatre (4) derniers mois.

295 On va faire une transition, je dirais, vers la norme AFD. Pour nous autres, on a
commencé avec la norme ISO 14 001, mais c'était toujours dans l'idée d'aller vers une norme qui
serait un petit peu plus complète et puis qui impliquerait la participation du public.

300 Donc on avait pris un petit peu les devants avec la table de concertation, quand on a
commencé la norme ISO 14 001. Cette norme-là n'implique pas nécessairement de faire une
plus grande concertation, par contre les normes comme FSC et CSA sont plus exigeantes, donc
demandent qu'il y ait une participation de la société ou des tiers, qu'on dit, à la gestion forestière.

305 Alors on a fait la démarche ISO 14 001, mais toujours dans l'idée qu'on irait vers une
norme où l'implication du public serait plus grande.

310

La norme CSA, c'est une norme qui vise l'aménagement forestier durable, alors c'est une sorte d'équilibre entre les besoins identifiés par la société, les besoins pour les activités menées par la société, les besoins économiques aussi des entreprises et de la société, et le respect de l'environnement.

315

On a énoncé ici ce qui est la base du système de certification CSA, les fameux critères d'aménagement forestier durable à partir desquels on travaille.

320

Je vais les énumérer ici: la conservation de la biodiversité, le maintien de l'état et de la productivité des écosystèmes, la conservation des sols et de l'eau, la contribution au cycle écologique planétaire, les avantages multiples pour la société et l'acceptabilité de la responsabilité sociale envers le développement durable.

325

Alors c'est à partir de ces critères-là - comme vous remarquez, c'est aussi les critères qui sont, comme c'est là, je dirais adoptés par la nouvelle Loi sur les forêts qui vise des critères d'aménagement forestier durable. Alors la norme de certification CSA est comme le petit cousin de la Loi sur les forêts, à ce niveau-là.

330

Bon, il y a l'amélioration des pratiques forestières qui est incluse dans la norme CSA. Pour nous autres, on a utilisé la norme ISO 14 001 pour travailler à l'amélioration des pratiques forestières dans un premier temps, c'est ce qu'on a fait, le travail dont je vous ai parlé tantôt avec ISO 14 001. C'est ça qui a été mis en place et c'est avec ça qu'on travaille, et ça rencontre aussi les exigences de la norme CSA au niveau de l'amélioration des pratiques comme telles.

335

Je rappelle aussi que c'est un système qui est toujours en évolution, le système d'amélioration continue, c'est l'amélioration, donc c'est quelque chose qui progresse avec le temps.

340

L'autre volet de la norme CSA qui est très important, c'est la concertation avec le milieu. De la façon dont on travaille, et c'est pas nécessairement facile tout le temps, c'est avec, le système qu'on a choisi, c'est une table de concertation qui est là depuis deux (2) ans.

345

Qu'est-ce qu'on cherche à faire en partant du principe de la norme CSA avec la table de concertation, c'est de déterminer les valeurs qui sont retenues par je dirais la société; entre guillemets, pour nous autres, c'est notre table de concertation qui va chercher une grande partie de ces valeurs-là. On détermine avec ces gens-là les valeurs que la société désire conserver ou avec lesquelles elle désire travailler, toujours en perdant pas de vue les six (6) critères d'aménagement forestier durable.

350

À partir de ça, on tente de déterminer des objectifs et des cibles, et de choisir des indicateurs au niveau des valeurs, des objectifs et des cibles qui vont nous permettre de voir si on évolue dans le sens des valeurs qu'on veut protéger.

Ensuite, on fait des suivis, on monte des suivis sur des objectifs qu'on s'est fixés et les suivis tiennent compte des indicateurs, c'est-à-dire qu'ils nous donnent les indices nécessaires pour déterminer si on a rencontré les objectifs.

355 On fait, suite à tout ça, une évaluation de la performance, est-ce qu'on a ou non atteint nos objectifs, dans quelle proportion, de quelle façon, qu'est-ce qu'on doit faire maintenant, la chose la plus importante, qu'est-ce qu'on doit faire pour améliorer notre performance au niveau du respect des valeurs et de l'atteinte des objectifs. Ce qui nous amène au processus de formation continue.

360 Je vais vous donner ici des exemples concrets qu'on a travaillés depuis le début de la table de concertation. Je peux pas vous dire que tout ça, depuis deux (2) ans, a été structuré de façon impeccable, et que les valeurs ont été toutes identifiées au bon moment, que les objectifs, les cibles ont été toutes fixées d'avance, les indicateurs sont parfaits, c'est pas ça du tout. C'est un travail qui progresse.

365 Ce que j'ai ressorti ici, c'est l'effet que les travaux de la table de concertation et nos travaux en général avec le public ont eu sur la planification forestière. Ça fait que ça, c'est plus des exemples que j'ai sortis.

370 Chez Kruger, je m'occupe de la planification générale des activités, de la façon dont les récoltes, la voirie forestière, la sylviculture vont se passer. Ça fait que pour moi, la table de concertation, c'est un outil de travail très, très intéressant.

375 Ça me sert à améliorer ou à harmoniser davantage mes travaux de planification avec les valeurs qui sont retenues par le public, dans ce cas-là représenté par les membres de la table de concertation.

380 Et puis j'insiste aussi pour dire qu'on met pas un point final à la table de concertation et c'est tout, c'est pas quelque chose qui règle les problèmes, point final. Je pense pas qu'on se dise jamais, ah bien, la table de concertation a souhaité qu'on travaille comme ça, donc c'est fini et c'est ça qu'on fait, et on va avoir fait tout ce qu'il y avait à faire et ça va être réglé. Je pense pas qu'on aborde cette question-là comme ça du tout.

385 Par contre, on trouve que c'est un outil très intéressant pour nous amener plus loin en aménagement forestier durable.

Je vais prendre des exemples rapidement. Ça, c'est inclus dans le PGAF, on a extrait ça directement du PGAF, ces choses-là.

390 Alors la production des plans spéciaux d'aménagement et d'intervention sur les territoires des pourvoiries à droit exclusif, ça a été une précaution qu'on a décidé de prendre en matière de planification. Il faut dire qu'à droit exclusif, on a une pourvoirie sur ce territoire-là, mais on a proposé aux membres de la table de regarder comme il faut tout le potentiel forestier et autre

395 qu'il peut y avoir sur ce territoire de pourvoirie là, de cibler comme il faut les besoins qui étaient exprimés par le propriétaire, et de penser à faire un plan spécial d'intervention en tenant compte de ses besoins sur ce territoire-là. Donc c'est ça qu'on appelle un plan spécial.

Diminuer l'impact du développement du réseau routier sur le milieu forestier et humain.
400 On a une approche de planification du réseau routier, du réseau d'accès qui vise à maintenir je dirais un petit peu le statu quo dans le milieu.

C'est pas vraiment un statu quo, quand on fait un chemin, on fait un chemin, c'est sûr qu'on crée de l'accès comme on a parlé aujourd'hui. Par contre, on cherche, lors de la
405 planification, à tenir notre chemin d'accès le plus éloigné possible des grands plans d'eau. Alors c'est une approche planification.

À plusieurs reprises, on a modifié ou réaligné des tracés pour rencontrer cet objectif-là d'éviter de donner accès trop facilement à des plans d'eau, des grands plans d'eau, dans le but
410 d'en conserver le potentiel au niveau de la faune aquatique.

Consultation directe des villégiateurs touchés par le plan annuel. On a un contact direct, on a des représentants à la table de concertation des villégiateurs qui sont là pas nécessairement pour faire un consensus parmi les villégiateurs, c'est pas l'objectif non plus de la
415 table de concertation, mais un peu de donner les préoccupations, de nous permettre de saisir les préoccupations des villégiateurs.

Alors on tient pas chaque membre responsable de savoir tout ce que tel villégiateur pense, et puis de livrer ça à la table, c'est pas l'approche qu'on a, mais d'être capable d'identifier
420 les préoccupations des gens qui exercent des activités là.

Donc c'est plus l'approche qu'on a à ce moment-là, et c'est ce qui nous permet d'influencer notre planification.

425 Il y a la table, ensuite il y a une consultation directe. Ça fait qu'on peut rejoindre les villégiateurs sur notre territoire. On sait où est-ce qu'ils sont, on a leurs coordonnées.

Alors je dirais dans l'automne qui précède le début des opérations, mettons qu'elles sont prévues pour le mois d'avril, on fait notre planification annuelle et on sait qu'on va aller travailler
430 près des lieux utilisés par ces gens-là, alors on les contacte directement et on les informe de la planification qu'on a prévu de faire dans ce coin-là, c'est-à-dire où est-ce exactement qu'on va aller récolter, comment on va le faire et puis quand on va y aller.

Cette personne-là, les commentaires à cette personne-là qu'elle nous retourne par
435 courrier, ses besoins, ce qu'elle, elle voudrait qu'on fasse, qu'est-ce qui la dérange, quand est-ce qu'elle va être sur les lieux, alors elle nous retourne ça.

440

Et si la planification qu'on a faite convient pas à cette personne-là et puis par contre, qu'on peut améliorer la situation, ça se fait souvent au niveau de la saison d'intervention, la façon dont les chemins sont plus précis exactement dans le secteur plus sensible, sont enlignés et la période durant laquelle la personne va utiliser ces lieux-là, on essaie de modeler notre intervention de façon à minimiser notre impact sur ses activités. On a beaucoup de cas qui sont documentés là-dedans.

445

Protection des forêts rares ou exceptionnelles, je pense que ça, on en a parlé depuis le début, on a fait des tours de table, on a un questionnaire qui a été distribué à toutes les personnes qui ont des camps, des camps de villégiature sur notre territoire. On leur a tous demandé si, à leur connaissance, il y a des forêts ou des sites exceptionnels qui devraient être protégés dans les lieux où ils travaillent, où ils ont leurs activités.

450

Ça fait qu'on a toutes sortes de réponses, mais on a des réponses aussi très précises, ce qui est plus intéressant.

455

Si quelqu'un nous répond, tout est beau, je veux pas vous voir, bien, on est d'accord sauf que ça nous aide pas à travailler, c'est-à-dire à cibler vraiment les préoccupations de la personne.

460

Mais il y en a qui répondent de façon très précise qu'est-ce qu'il y a dans leur environnement, s'il y a des frayères, s'il y a des zones particulières pour que, s'il y a des modalités qu'on devrait appliquer ou une façon différente qu'on devrait approcher, qu'on ait la possibilité de le faire.

465

Priorité donnée à l'utilisation et la protection des ressources autres que la matière ligneuse. Alors il y a des cas, comme ça, les monts Groulx, depuis le début des travaux sur la table, ont été identifiés par les membres de la table comme lieu où tout le monde souhaitait qu'il y ait des activités autres que l'exploitation de la matière ligneuse qui soit priorisée. Alors on a eu aussi des rencontres qui portaient sur ce sujet-là, à la table.

470

On a eu aussi une espèce de mise en situation de qu'est-ce qui pourrait se passer sur les monts Groulx de la part de tous les intervenants, alors au niveau du développement touristique, de la protection des interventions forestières, on a eu des présentations et on a discuté de la question comme il faut. Et la compagnie a accepté de soustraire les monts Groulx des interventions forestières.

475

Adoption et développement de méthodes de coupe qui favorisent la protection et le maintien des écosystèmes forestiers. Ça, j'en ai parlé cet après-midi un peu. Depuis deux (2) ans, on travaille beaucoup sur une approche qui protège entièrement la régénération, ce qui nous permet, après coupe, d'avoir une belle régénération, qui a facilement plus d'un mètre de haut, sur soixante-dix pour cent (70 %) de nos territoires.

480

Ça a été progressif, je peux pas vous dire qu'on réussissait ça parfaitement voilà deux (2) ans, mais je peux vous dire qu'aujourd'hui, on réussit assez bien.

485 On a jumelé à cet objectif-là un processus de formation qui est très, très intense, c'est-à-dire que nos équipes ont continuellement un formateur qui les rencontre régulièrement, toutes les semaines, qui parle avec eux autres de leurs techniques de travail, de la façon de les améliorer, des résultats qu'ils obtiennent, de ce qu'ils devraient considérer. Alors c'est un système qui est très, très intensif et qui donne aussi des bons résultats.

490 Maintien et respect de la possibilité forestière déterminée au PGAF. Donc on suit et se fait un devoir de suivre scrupuleusement toutes les prescriptions, les hypothèses, les stratégies qui ont été mises dans le plan général, et on se donne des moyens de vérifier, actuellement, et la Loi sur les forêts, avec les nouvelles modifications, oblige aussi ça maintenant, être capable de démontrer, lors de nos interventions, qu'on respecte nos dires, je dirais, au niveau du plan
495 général. Qu'est-ce qu'on a dit qu'on ferait, est-ce qu'on le fait vraiment, on est obligé de le démontrer, de le prouver.

Alors ça met fin à ma présentation sur les normes de certification.

500 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

On pourrait enchaîner maintenant, madame la Présidente, avec la présentation sur la table de concertation.

505 **PAR Mme LISETTE ROBERGE:**

Alors bien que j'en ai pratiquement parlé de long en large, je vais quand même reprendre rapidement ce que c'est que notre table de concertation.

510 Ça a été initié en mars 2000, avec l'idée qu'on irait faire une norme de certification plus large qu'ISO 14 001, c'est-à-dire c'était à ce moment-là la norme CSA et c'est encore avec celle-là qu'on travaille actuellement. Et comme on l'a dit, c'est pas dit que ça va toujours être CSA et que CSA, on a de l'ouverture à ce niveau-là.

515 On a aussi une approche, une question qui a été posée avant, justement de pas chercher à travailler avec une norme qui est la plus étroite possible, parce qu'au fond, étant donné que les normes de certification, c'est des choses qui évoluent quand même beaucoup, on essaie plutôt d'adopter des façons de travailler avec les normes qui sont assez larges, de sorte qu'on recule pas, à un moment donné; que les travaux qu'on fait dans le cadre d'une norme soient assez bien
520 démarrés pour qu'ils rencontrent aussi les exigences d'une autre norme.

Alors on a tout intérêt à travailler comme ça, étant donné l'énergie que ça prend, quand on prend la certification au sérieux, l'énergie que ça prend pour arriver à des résultats. Il faut pas se mettre en situation d'être obligé de reprendre les processus à mesure qu'on évolue.

525 La table de concertation représente dix-neuf (19) groupes d'utilisateurs. La coordination de la table est assurée par Kruger (Scierie Manic). Quand je dis coordination, c'est tout le soutien, convocation, ordre du jour, compte rendu.

530 L'animation est assurée par une personne externe à la compagnie Kruger, une personne indépendante. Et on a six (6) à sept (7) rencontres par année. Le quorum étant requis, c'est un minimum, c'est arrivé à date qu'on en a eu plus que ça.

535 On va vous donner ici la liste des membres de la table. Alors Les Amis du mont Groulx sont membres de la table; l'Association des chasseurs et pêcheurs Manic-Outardes, qui représente l'ensemble des villégiateurs, des chasseurs et pêcheurs, excusez, qui sont souvent les villégiateurs; l'Association des prospecteurs; l'Association des trappeurs de la Côte-Nord; l'Association touristique régionale Manicouagan; le Conseil de bande de Betsiamites; le Conseil de gestion de la réserve écologique Louis-Babel; le Conseil régional de l'environnement; les employés du secteur forêt et du secteur usine; la FAPAQ; Kruger, naturellement, qui est sur sa table de concertation; le ministère des Transports; la MRC Manicouagan et la MRC Caniapiscau; le ministère des Ressources naturelles, Forêt et Terre; les propriétaires de chalets sur l'île René-Levasseur qui ont un représentant; le Regroupement des pourvoyeurs; le Regroupement des locataires de terres publiques; le transporteur aérien qui fait affaire sur ce territoire-là; et l'Union québécoise pour la conservation de la nature.

545 Les mandats généraux de la table de concertation! Harmoniser les activités des intervenants du milieu forestier. En tout cas, ça, j'insisterai pas pour l'instant, j'ai donné plusieurs exemples dans ma présentation sur les normes.

550 Enrichir les connaissances sur les diverses ressources du territoire. Alors on commence à avoir une bonne dynamique, je dirais, au niveau de la table de concertation, là-dessus. Quand il y a des valeurs qui sont identifiées et qui tiennent à cœur la plupart des gens de la table de concertation, il y a des propositions qui sont faites pour essayer de monter des projets de développement ou de recherche, de trouver du financement. Et il y a une bonne participation des membres de la table à ce niveau-là, pour être capable de monter des projets qui vont nous permettre d'améliorer la connaissance sur différents aspects.

Et l'amélioration des pratique forestières.

560 Des responsabilités plus particulières, et puis j'en ai parlé tantôt, établir des valeurs, des objectifs et des cibles et des indicateurs basés sur les six (6) critères de AFD.

565 Je dirais que ça, c'est peut-être le nerf de la guerre au niveau de la table de concertation, c'est la partie la plus importante et, je dirais aussi, c'est la partie la plus difficile à réaliser concrètement. C'est quelque chose de très intellectuel, les valeurs, les objectifs, les cibles des critères, et il faut traduire ça à dix-neuf (19) représentants de façon très concrète et s'entendre là-dessus, et il faut que tout le monde ait le sentiment d'évoluer là-dedans et d'avancer, d'aller quelque part.

570 C'est quelque chose qui est pas évident. On fait des erreurs, on recule, on ravance.
C'est pas parfait, je peux pas vous dire que c'est parfait, mais on travaille depuis le début sur ça.

Au niveau des valeurs, on a des pas de faits.

575 Là où c'est plus ardu, c'est plus difficile, c'est d'identifier des bons indicateurs. Alors on
en a toute une liste, comme c'est là, qui ont été mis sur la table, il y a eu des ateliers au niveau
de l'identification des valeurs par petits groupes, les gens choisissaient leur atelier, ils allaient
discuter dedans pour essayer de mettre sur la table les valeurs qui leur tenaient à cœur.

580 On a essayé de faire une démarche pour fixer des objectifs là-dedans, on a identifié des
indicateurs, et je dois vous dire qu'encore dernièrement, dans une de nos rencontres, je pense
qu'il y a au moins deux (2) représentants qui ont dit, où c'est qu'on va, on n'avance pas! On a de
la misère à poigner le poisson, si vous voulez.

585 Et puis c'est normal, je pense que c'est normal, dans une table de concertation, de
rencontrer ces problèmes-là.

590 Alors on essaie d'arriver avec des solutions pour pas juste Kruger mais les gens qui sont
là, une façon d'aborder les choses, d'aborder les critères, d'aborder les valeurs, où on peut
arriver à coller ça à la réalité.

C'est pas facile, on a des grosses discussions là-dessus et des fois, après deux (2)
heures, on n'a pas le sentiment qu'on a vraiment avancé.

595 Mais en tout cas, l'important, c'est que les gens qui sont à la table sont là, je dirais pour
une grande partie depuis le début, ils continuent de venir, ils continuent de travailler et de trouver
malgré tout qu'ils avancent encore, parce qu'ils arrêteraient de venir. Ça fait que je vois quand
même ça de façon positive. C'est la partie importante.

600 Développer des stratégies pour atteindre les cibles et choisir les plus adéquates. Ça fait
partie de la démarche dont je viens de vous parler.

605 Et discuter des enjeux relatifs au territoire. Une petite parenthèse ici, la table de
concertation a un rôle très, très important je pense au niveau de la gestion du territoire. Qu'est-
ce qu'on fait au niveau du territoire, c'est quoi la vocation des sites qui sont là et de la forêt qui
est là. De discuter de tout ça. Et elle peut avoir un impact très important sur qu'est-ce qu'on fait
avec le territoire.

610 Sur la planification forestière, les membres de la table de concertation ont la possibilité
d'influencer la planification forestière. Je pense pas qu'on peut se mettre à dix-neuf (19) et faire
de la planification forestière, c'est un domaine d'experts, la planification forestière, comme la
médecine est un domaine d'experts; on se mettrait pas à soigner des malades à dix-neuf (19)
autour d'une table. C'est la même chose en gestion forestière.

Il y a beaucoup d'expertise qui est requise pour faire de la planification des interventions. Par contre, ces gens-là ont la possibilité d'influencer.

615

Et c'est aussi une table de compromis. C'est-à-dire je me souviens qu'il y a un intervenant, au tout début, qui a dit comme ça, sans équivoque, je m'en souviens parce que j'avais trouvé ça assez transparent de sa part, il disait à quelqu'un d'autre qui était membre de la table, ici, la table de concertation, c'est une table de compromis; si tu viens ici dans l'idée de pas faire des compromis, tu perds ton temps, tu es aussi bien de t'en aller. Ça fait qu'une table de concertation, c'est une table de compromis.

620

Tout le monde est pas nécessairement d'accord à cent pour cent (100 %) avec toute la démarche qu'on fait, les indicateurs qu'on identifie, les objectifs, la façon dont on le fait et ce qui est retenu. Par contre, tout le monde a droit à son opinion personnelle.

625

Mais l'important, c'est que les gens qui participent, une fois qu'ils ont décidé ensemble de faire le compromis, travaillent dans le sens de faire évoluer et avancer le projet. C'est ça que ça fait, une table de concertation, et ça ne fait que ça. Ça règle pas les problèmes.

630

Et ça arrive souvent, très souvent que les gens sont pas tous d'accord autour de la table; à dix-neuf (19), on peut pas tous être d'accord. Ce qui est important, c'est qu'ils fassent avancer le projet parce qu'ils ont décidé de faire des compromis. C'est ça qui fait qu'une table de concertation continue d'évoluer et d'avancer.

635

C'est une opinion que je peux émettre, juste basée sur mon expérience. Peut-être que des experts en concertation auraient quelque chose d'un petit peu plus élaboré comme conclusion. Mais quand les gens viennent et sont prêts à travailler sur des compromis, les travaux d'une table peuvent avancer.

640

Je termine en disant que la concertation permet de planifier les activités de l'entreprise en tenant compte des besoins et des préoccupations de l'ensemble des utilisateurs, et notre table permet aux gens d'influencer la planification, d'être au courant de la planification, et puis de lui donner un sens et une ouverture qu'elle aurait probablement pas si la table de concertation existait pas.

645

Je vous remercie.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

650

On peut maintenant passer à la dernière présentation sur les barges.

655

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

660 La présentation, ça change de sujet assez rapidement, ça c'est un sujet qui est plus technique, alors on va dans le vif du sujet tout de suite; il y a pas beaucoup de diapositives, c'est plus visuel.

665 On vous donne ici les caractéristiques de la barge, grosso modo, qui pourrait être installée sur le réservoir, advenant que le projet se concrétise. Dimensions approximatives, douze mètres par trente-huit mètres (12 m X 38 m); comme vous voyez, c'est un gros radeau assez important.

670 Elle est construite de caissons d'acier étanches; dimensions, un virgule trois mètre par trois mètres par seize mètres (1,3 m X 3 m X 16 m). Une dizaine de caissons peuvent être nécessaires pour constituer une barge.

675 Les modules ou les caissons sont assemblés sur place. Alors ils peuvent être assemblés, on parlait des goujons et puis je me souviens pas de l'autre morceau, en tout cas ça s'inclut un dans l'autre.

680 Ça peut être aussi fait, il peut y avoir aussi des soudures. Il y a des alternatives, dépendamment de la grosseur et de la stabilité de l'infrastructure. Des fois, c'est peut-être mieux d'aller vers des soudures, ça peut donner une meilleure stabilité à l'infrastructure. Tout va dépendre de la grosseur exacte. Dans ces dimensions-là, c'est des options qui peuvent se présenter.

685 La barge, ça c'est donc une discussion qu'on a eue avec les fournisseurs de services, elle serait munie de pattes stabilisatrices à treuil hydraulique, pour lui donner de la stabilité quand elle arrive près des rampes; c'est-à-dire du vent, un peu de mauvais temps, le fait qu'il y ait une rampe fixe, mobile qui s'abaisse, ça peut ne pas être suffisant, donc il y a des pattes stabilisatrices qui sont mues par un treuil hydraulique, qui vont se poser dans le fond pour lui donner plus de stabilité.

690 Attacher une barge pendant qu'elle opère, c'est pas une option qui est retenue par les fournisseurs maritimes, parce que ça prend beaucoup de temps et c'est pas nécessairement le plus efficace. Donc abaisser une rampe mobile, des pattes stabilisatrices, ce sont les systèmes qu'ils préconisent eux-mêmes.

695 Ancrage aménagé de chaque côté de la rampe. Les ancrages, en tout cas, ça peut être simplement des blocs de béton, des pieux ou des poutres qui sont fixés sur la rampe, et qui peuvent être déplacés aussi.

700 Et puis c'est pas pour une opération, je dirais, quotidienne de la barge, c'est pour des situations précises qui pourraient arriver, si elle doit rester plus longtemps, s'il y a un bris, une situation quelconque imprévisible, c'est toujours mieux d'avoir prévu un ancrage possible.

La période d'activité, on en a parlé aussi de long en large, c'est la période sans glace, c'est plus que sans gel, environ, huit (8) mois par année, la barge pourrait fonctionner.

705 La barge serait opérée vingt-quatre (24) heures par jour, cinq (5) jours par semaine, pour le transport des bois. Elle pourrait faire aussi une opération de jour les fins de semaine pour le ravitaillement, le transport des personnes, du matériel, la réparation des équipements, donc pour donner du support aux infrastructures.

710 Elle pourrait être propulsée autonome ou avec bateau remorqueur. C'est deux (2) options qui sont regardées, et comme Jean-François disait, les fournisseurs de services ont la possibilité de nous faire valoir les avantages et les désavantages des deux (2) systèmes.

715 Ravitaillement à l'aide d'un camion citerne, comme dans l'ensemble de nos opérations. La barge serait ravitaillée par un camion-citerne qui peut soit la ravitailler sur la barge même mais la barge amarrée si vous voulez, ou le camion peut être sur la rampe aussi, à l'extérieur de la barge.

720 Durée d'un voyage aller-retour, environ soixante (60) minutes. Deux (2) opérateurs sont requis pour des raisons opérationnelles et pour des raisons de sécurité.

725 La justification de ce modèle de transport là, on en a aussi parlé de façon un peu plus générale. Il y a une réduction importante des coûts pour nous autres qui est reliée à la manipulation qui est moindre des bois, donc on embarque le camion chargé sur la barge, il y a pas de chargement-déchargement de bois en vrac, uniquement les camions embarquent, débarquent, les bois restent à bord des camions.

730 Aussi au niveau environnemental, c'est plus intéressant comme ça; manipuler beaucoup les bois, ça peut créer plus de résidus, ça crée nécessairement des conditions environnementales qui sont différentes. Ça oblige à des systèmes de récupération des résidus qui pourraient tomber. Donc pour l'environnement, c'est une meilleure approche aussi.

735 Plus longue période d'utilisation, on en a parlé. Si on était allé vers un système de pont de glace, deux (2) mois par année, deux-trois (2-3) mois, tandis qu'avec un système comme ça, c'est sept (7) à huit (8) mois.

740 Finalement, c'est un système de transport qui est éprouvé et sécuritaire, qui est extrêmement réglementé aussi au niveau du transport maritime par Transport Canada et la Garde côtière.

Il y a de ces systèmes-là à la baie de Fundy, on est allé en visiter; il y en a dans l'Ouest canadien. Il y en a au Québec aussi.

Alors une barge autopropulsée ou avec un petit bateau remorqueur, c'est un système qui existe largement, comme c'est là, au niveau du transport de matériel.

745 Bon, justification des rampes, je vais redonner un petit peu ce qu'on a donné dans notre présentation globale. Recherche de pentes naturelles appropriées le plus près possible de onze pour cent (11 %), c'est la pente qui est recherchée.

750 Il faut penser, quand on abaisse une rampe mobile sur une rampe fixe, alors il faut que l'angle entre la rampe mobile et la rampe fixe soit bon. Il faut pas que le camion soit obligé de faire ça et de remonter après. Si la pente de la rampe fixe est pas bonne ou que c'est trop haut, donc les camions pourront pas circuler facilement.

755 Il faut avoir un avantage relié aux vents dominants, ne pas être exposé inutilement, si on peut l'éviter, aux vents dominants; avoir un accès approprié pour se rendre à la rampe elle-même, donc s'il y a une montagne de roc, falaise quelconque qui est juste à l'endroit où il y aurait un joint entre la rampe et le chemin d'accès, mauvaise idée, on sera pas capable d'accéder.

760 Il faut qu'il y ait une pente propice qui continue même je dirais inférieure à onze pour cent (11 %), une fois que le camion est rendu sur le chemin, parce qu'on a des pentes à respecter en charge et sans charge; alors il faut que tout de suite ça rentre dans ces normes-là.

765 L'accès le plus approprié, bon, c'est ça que je viens de parler. L'absence de haut-fond; naturellement, il faut pas que notre bateau risque de frapper un haut-fond pendant qu'il traverse.

770 Ici, on vous met quelques exemples de barges existantes et de rampes d'accès. Vous voyez ici, c'est une barge avec sa rampe mobile qui est ici. Vous voyez que cette barge-là accoste sur une rampe de terre qui ressemble à une plage naturelle, ils ont été assez chanceux pour avoir une pente qui était très appropriée et très stable en matériel sur place, en tout cas ce que je vois.

775 On voit aussi l'exemple, comment ça s'attache. Vous avez la rampe ici pour l'embarquement et le débarquement.

Vous avez ici l'exemple de la baie de Fundy. Alors ça, c'est une barge un petit peu plus petite que celle qu'on pourrait utiliser, mais vous voyez très bien sa rampe mobile, ici, qui monte et qui descend, qui transporte des véhicules.

780 Vous voyez ici, c'est un petit bateau qu'il y a à côté, on le voit ici. Alors c'est lui qui a une attache hydraulique qui est ici, et il manipule la barge pour lui permettre d'accoster. Et il peut changer de côté, s'en venir ici et la faire évoluer dans l'autre sens.

785 Ça, c'est l'exemple qu'on a montré dans notre première présentation, avec une rampe en terre, une rampe mobile qui monte et qui descend.

Ici, on a une rampe qui est installée au réservoir Gouin. C'est une rampe qui a assez d'envergure, la barge est accostée.

790 Je sais pas, Jean-François, tu l'as vue probablement plus que moi, celle-là, tu peux peut-être la commenter.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

795 Oui, effectivement, c'est une barge qui est installée depuis deux (2) ans, trois (3) ans au réservoir Gouin, qui est utilisée par la compagnie Abitibi Consolidated pour transporter des bois, c'est vraiment dans la même utilisation, même type d'utilisation que nous on le préconise.

800 Ils mettent eux aussi deux (2) camions de bois sur leur barge, et la distance de transport est environ un point deux-un point trois kilomètre (1,2 km-1,3 km).

Elle est en opération je pense depuis trois (3) ans, environ.

805 Les rampes que vous voyez aussi sont des pentes naturelles qui ont été installées. Ils ont mis du béton à l'entrée de la barge parce que la pente était un petit peu plus abrupte je crois que le onze pour cent (11 %) que nous on vise.

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

810 Comme vous le voyez, ici, on peut se l'imaginer, la fluctuation du réservoir. S'il y a une pente qui est régulière, tout le temps la même forme, sur cent mètres (100 m), deux cents mètres (200 m), vous voyez que le bateau peut, avec le niveau de l'eau, s'adapter toujours de la même façon à la rampe fixe. C'est pour ça qu'on a besoin d'une pente qui est très stable.

815 Si elle est de dix pour cent (10 %) et de onze et demi pour cent (11,5 %), je pense que c'est pas grave. Mais l'important, c'est qu'elle soit très régulière pour que la barge puisse toujours arriver de la même façon, peu importe le niveau de l'eau. C'est un principe presque de géométrie.

820 Je vous remercie, c'est terminé.

PAR LA COMMISSAIRE:

825 Quelques questions sur la mécanique, madame la Présidente en aura sans doute une aussi.

830 Avec peut-être vous ou monsieur Demers, j'aimerais revenir sur ce dont nous discutons cet après-midi, le brassage de sédiments. Et on n'a pas abordé cet après-midi l'effet que peut produire sous l'eau les pattes stabilisatrices.

Alors j'aimerais que vous me parliez de ce mécanisme-là. Quand la barge va arriver, vous disiez qu'elle va accoster, elle va arriver très lentement, mais il va quand même y avoir du brassage quand les pattes vont rentrer dans le substrat.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

835

Je vais transférer la question à monsieur Demers qui va y répondre.

PAR M. ROBERT DEMERS:

840

Bon, au niveau des pattes stabilisatrices, disons qu'elles font simplement que se poser sur le fond, et à l'endroit où elles vont se poser, ça va être au niveau de la rampe. La rampe a une largeur qui est équivalente à la barge, et comme Jean-François a expliqué tantôt, la barge, elle va venir accoster à des niveaux différents, selon la hauteur du réservoir.

845

Donc à ce moment-là, elle arrive, elle s'accote en avant et là, elle descend ses pattes, simplement pour s'appuyer. Ça traîne pas dans le substrat et c'est sûr de la roche, ça va être sur de la pierre nette, en fait.

PAR LA COMMISSAIRE:

850

Sur de la roche. Donc ça finit pas par s'enfoncer, c'est carrément sur les blocs que vous auriez pris pour faire le remblai.

PAR M. ROBERT DEMERS:

855

C'est ça, sur la pierre qui va être en place.

Si la pierre est suffisamment compactée pour permettre le passage des camions avec les poids qu'ils ont là, ça va facilement supporter des pattes stabilisatrices.

860

PAR LA COMMISSAIRE:

Et en dépit du poids, vous avez l'assurance que cette structure de pierre sera suffisamment solide, s'il y a des vagues parfois, du vent, et qu'il y a les camions dessus plus le poids de la barge, que ça va pas finir par enfoncer, quelque chose?

865

PAR M. ROBERT DEMERS:

Ce que je pourrais répondre là-dessus, c'est qu'au niveau technique, la conception comme telle des rampes au niveau de l'ingénierie doit tenir compte de l'effet de tassement des camions qui vont descendre sur cette rampe-là et éventuellement, aussi, des pattes stabilisatrices.

870

875 C'est qu'il y a une épaisseur suffisante de roche, de pierre qui fait en sorte de ne pas créer ce genre de risque là.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

880 C'est vraiment du matériel très, très, très grossier qui est utilisé, c'est-à-dire c'est des roches de quatre pouces (4 po) et plus de diamètre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

885 Monsieur Mérette, cet après-midi on a aussi parlé de la rampe, comment elle serait constituée.

890 Alors la question porte, pendant la construction comme telle et après le quatre (4) ans, au besoin je vais vous préciser la question, justement pendant les quatre (4) ans, prenons comme hypothèse que la première année, vous faites une structure significative mais que le niveau d'eau baisse davantage l'année qui suit, alors il vous faut encore intervenir au cours de la deuxième année pour ajuster, prolonger la pente, pour que ce soit efficace et sécuritaire.

895 À ce moment-là, comment vous procédez; est-ce que vous travaillez les fins de semaine ou vous arrêtez les opérations?

Et où entendez-vous prendre les matériaux pour prolonger justement la rampe? Parce que là, à ce moment-là, les chemins forestiers seraient terminés.

900 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

Pour ce qui est du cycle des années, effectivement, mettons que le niveau baisse à un niveau inférieur à l'année suivante, on va effectivement rallonger la rampe.

905 Par contre, on travaillera pas nécessairement les fins de semaine, on va faire ça toujours le temps où le niveau du réservoir est le plus bas, c'est-à-dire autour du mois d'avril, qui est pas nécessairement le temps où on va avoir commencé nos opérations de transport de bois.

910 À ce moment-là, il y aura peut-être juste les opérations de coupe ou d'intervention forestière qui seront débutées sur l'île. Donc le nombre de voyages par jour va être beaucoup moindre que lorsqu'il y aura transport de bois.

Pour ce qui est de votre deuxième question, je demanderais peut-être à monsieur Demers de répondre.

915

PAR M. ROBERT DEMERS:

920 Pour ce qui est de la provenance des matériaux, parce que c'est la deuxième partie de
votre question, c'est nécessairement constitué de pierre; donc pour des considérations
environnementales, c'est de la pierre. Et cette pierre-là devra nécessairement provenir soit
d'aires de stockage qui sont aux environs du site ou d'une carrière qui sera approuvée par le
ministère de l'Environnement.

925 Et puis disons que c'est quand même pas des grosses structures, ça prendra pas une
éternité à mettre en place. Même s'il faut prolonger de dix (10 m), de quinze (15 M) ou de vingt
mètres (20 m) sur une largeur de douze mètres (12 m), c'est pas des travaux qui sont importants,
il y a pas de grosses quantités de pierre qui vont devoir être transportées.

PAR LA PRÉSIDENTE:

930

D'accord.

935 Maintenant, si on regarde à long terme, imaginons que le réservoir Manic baisse
davantage que les conditions actuelles, par rapport aux conditions actuelles. Vous demandez
une autorisation pour construire sur une période de quatre (4) ans, mais il se pourrait qu'étant
donné les conditions climatiques changeantes, avec ce qu'on voit au niveau climatique, que le
niveau du réservoir soit davantage abaissé, c'est une possibilité.

940 À ce moment-là, comment interviendriez-vous pour corriger la situation? Est-ce que vous
vous gardez une marge de manœuvre?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

945

OK, je vais passer la question à monsieur Demers.

PAR M. ROBERT DEMERS:

950 Premièrement, précisons que je pense qu'il y a peu de possibilité que le niveau du
réservoir soit influencé par des facteurs climatiques, c'est plus régi par Hydro-Québec comme
tel. Je pense que la présence d'Hydro-Québec sur la gestion du réservoir a plus de risque de
modification de hauteur d'eau présente dans le réservoir que les questions climatiques.

955 Moi je pense, à ce moment-là, je pense que ça va être très clair, c'est qu'au niveau du
décret et du permis, il va être donné en considérant ce qui est écrit ou décrit dans les rapports,
donc réparti sur une période de quatre (4) ans.

960 Moi j'imagine, et le ministère de l'Environnement pourra reprendre s'il y a lieu là-dessus,
c'est que s'il fallait aller plus loin à un moment donné, c'est que Kruger devra faire une nouvelle
demande au niveau du ministère de l'Environnement pour le prolongement de sa rampe.

Et à ce moment-là, c'est peut-être pas la même procédure qui s'appliquera, mais il va y avoir un permis pour quatre (4) ans, parce que c'est comme ça qu'on l'a présenté dans les différentes études, à venir jusqu'à date.

965 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

J'ajouterais aussi, madame la Présidente, je peux pas vous donner exactement les détails mais Hydro-Québec ne peut pas opérer son barrage à un niveau, plus qu'un niveau minimum qui, je crois, est au niveau trois cent trente-neuf (339 m). Ça fait que si le niveau baisse en bas de ça, systématiquement Hydro-Québec ne peut plus opérer son barrage.

970

PAR LA PRÉSIDENTE:

Complément, Environnement?

975

PAR M. PIERRE MICHON:

Oui, effectivement, il y a probablement une crête sur le barrage qui permet, si on veut, d'accumuler un niveau minimal, sans quoi il y a pas de production d'hydroélectricité. Donc il se ferait nécessairement un contrôle.

980

Ceci dit, évidemment il faut voir, à l'intérieur du décret actuellement, chercher à minimiser le risque d'être obligé de revenir à long terme.

985

Au niveau du contrôle des activités, comment nous on autoriserait suite au décret chaque intervention, ce serait un certificat d'autorisation en vertu de 22. Donc il pourrait y en avoir un cette année, peut-être un l'année prochaine.

990

Est-ce qu'on va se limiter à quatre (4) ans, pour s'assurer qu'on couvre comme telle dans le décret toute la possibilité ou se donner une marge de manœuvre si on veut, mais c'est sûr qu'on contrôlerait avec les plans et devis comme tels, en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

995

D'accord.

C'est simplement que le Conseil des ministres n'aime pas tellement rouvrir des décrets, des modifications aux décrets. Alors il faut prévoir toutes les options. Ça va.

1000

PAR LA COMMISSAIRE:

Est-ce que vous avez un système de surveillance les fins de semaine, pour que des usagers, des utilisateurs, du public qui iraient à ce quai d'utilité publique que vous avez prévu -

1005 afin de surveiller qu'ils n'utilisent pas, qu'ils ne vont pas aller à votre rampe et qu'ils ne vont pas non plus utiliser la barge qui sera stationnée près de leur quai d'utilité publique.

Comment allez-vous gérer la surveillance du secteur, les fins de semaine, dans l'éventualité où le projet voit le jour.

1010

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

1015 Bien premièrement, étant donné la particularité de nos opérations et l'éloignement de nos territoires de coupe, normalement la barge, même si elle ne transportera pas de camions, elle va quand même faire des voyages occasionnels et se tenir disponible.

C'est-à-dire qu'il va y avoir de la surveillance autour de la barge pour s'assurer qu'advenant le cas où il arriverait un accident ou une situation d'urgence sur l'île René-Levasseur, on est capable d'intervenir rapidement.

1020

PAR LA COMMISSAIRE:

C'est donc une surveillance qui sera sur place. Ce sera pas des caméras téléguidées?

1025 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

Non, non.

1030 On regarde aussi une alternative qui est pas encore définitive de peut-être installer une clôture juste à l'entrée de la rampe d'accès, pour restreindre justement l'utilisation de nos rampes d'accès.

PAR LA COMMISSAIRE:

1035 Et finalement, toujours dans l'éventualité où le projet voit le jour, vous dites que votre intention est d'exploiter pendant cinquante (50) ans.

Qu'est-ce que vous allez faire, à ce moment-là, avec les rampes et les installations, quelle est votre prévision à la fin de la période.

1040

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

1045 Je vais demander à madame Roberge de répondre à cette question-là mais en réalité, nos interventions forestières ne s'arrêteront pas après cinquante (50) ans, et elle va vous expliquer exactement le déroulement de ces activités-là.

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

1050 OK. La planification forestière telle qu'on l'a conçue, sur une période de vingt-cinq (25)
ans et après, dans le cadre de notre planification générale, pendant cinquante (50) ans on va
ramasser deux cent soixante mille mètres cubes (260 000 m³) par année de bois sur l'île René-
Levasseur. Après cette période-là, les premiers peuplements qu'on va avoir récoltés vont avoir
cinquante (50) ans plus, dans certains cas, des gains qui vont être attribuables à la protection de
le régénération et à la méthode de coupe.

1055 Donc les peuplements qui pourraient être qualifiés de peuplements qui ont les
caractéristiques de peut-être soixante (60) ans ou soixante-dix (70) ans, entre cinquante (50) et
soixante-dix (70) ans, de toute façon, parce qu'il va y avoir cinquante (50) ans de passés, alors
ces peuplements-là sont d'âge d'être aptes à des travaux d'éclaircies, c'est-à-dire de coupes
1060 sélectives, de prélèvements partiels.

Ça fait qu'après cinquante (50) ans, on prévoit qu'on va avoir encore du prélèvement sur
l'île René-Levasseur, uniquement dans les peuplements qui vont être aptes à la coupe sélective,
à l'éclaircie commerciale.

1065 On a fait un estimé, le volume qui serait récolté à ce moment-là serait d'à peu près
soixante-dix-huit mille mètres cubes (78 000 m³) par année, tant qu'il y aurait des peuplements à
éclaircir. Ce qui devrait nous permettre de se rendre à l'âge de quatre-vingt-dix (90) à cent (100)
ans, pour recommencer la récolte dans les peuplements qui vont avoir été récoltés entre quatre-
vingt-dix (90) et cent (100) ans auparavant.

1070 Donc on boucle le cycle de cette façon-là avec un niveau de coupe variable, c'est-à-dire
pour cinquante (50) ans, deux cent soixante mille mètres (260 000 m³) par année; par la suite,
jusqu'à quatre-vingt-dix (90) et cent (100) ans, en fonction de la maturité et de l'état que les
1075 peuplements vont avoir, soixante-dix-huit mètres cubes (78 000 m³) par année.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci

1080

PÉRIODE DE QUESTIONS
JOHN BURCOMBE

1085

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors nous invitons maintenant monsieur Sylvain Ouellet, s'il vous plaît. Monsieur
Ouellet n'est pas ici?

1090

Monsieur John Burcombe.

Alors je rappelle que le registre est toujours ouvert.

1095

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Alors bonsoir madame la Présidente. J'ai des questions qui sont un peu partout, pas très organisées.

1100

Une série de questions sur l'implication des ministères, ministère de l'Environnement et Société faune et parcs.

Jusqu'à quel point ces ministères sont-ils consultés ou impliqués dans l'octroi des CAAF, des contrats d'aménagement forestier; est-ce qu'ils sont consultés ou est-ce que c'est uniquement une juridiction du ministère des Ressources naturelles.

1105

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors vous êtes trois (3) à répondre, je pense que monsieur Deschênes pourrait commencer, étant donné qu'ils ont la responsabilité première.

1110

PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:

Effectivement, madame, lorsque l'on parle de l'octroi d'un CAAF, c'est-à-dire le contrat que le gouvernement signe avec un ou des bénéficiaires pour l'exploitation d'un volume de bois dans une aire commune, alors cette gestion de contrat là revient de par la Loi des forêts au ministère des Ressources naturelles, effectivement. L'acte de contrat, l'acte de calculer les volumes de bois et de passer les contrats.

1115

1120

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et comment vous faites la consultation avec les autres, vos partenaires gouvernementaux?

1125

PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:

La consultation se fait lors du calcul des volumes de bois, lors du calcul de possibilité, il y a des territoires, on en a parlé abondamment, il y a des territoires qui sont soustraits d'exploitation forestière, on parle des réserves, on parle de tout ce qui a amené les territoires à être soustraits d'un calcul de possibilité, ces territoires-là ont fait l'objet d'une consultation envers les autres ministères et organismes, et envers le public en général.

1130

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on va aller voir justement du côté de l'Environnement d'abord, et Faune et Parcs.

1135

Comment vous vous sentez consultés et quelle est votre contribution? Environnement.

1140 **PAR M. PIERRE MICHON:**

Bon, en tant que représentant de la Direction des évaluations environnementales, nous, c'est pas notre rôle d'apporter comme telle notre contribution dans l'attribution des CAAF.

1145 Dans nos mandats - peut-être que si mon collègue à des choses à dire...

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais est-ce que c'est la région? Pourriez-vous vérifier, si vous n'avez pas l'information.

1150

PAR M. PIERRE MICHON:

Il faudrait que je vérifie, effectivement.

1155 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

Patrimoine écologique.

1160

PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:

Pour ce qui est de la Direction du patrimoine écologique, on n'est pas consulté. L'octroi des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier, comme monsieur Deschênes l'a très bien expliqué, ça relève de la Loi sur les forêts.

1165

Là où il y a possiblement non pas des consultations mais davantage des avis, c'est lorsque les différents bénéficiaires de CAAF ont à préparer leurs plans généraux d'aménagement, ils doivent tenir compte d'une série de territoires qui sont inscrits au plan d'affectation des terres, et c'est à ce moment-là qu'on leur mentionne qu'il y a présence de réserves écologiques, présence d'espèces menacées et vulnérables, etc.

1170

Mais pour l'octroi et la négociation des contrats, le ministère de l'Environnement n'intervient d'aucune façon.

1175

PAR LA PRÉSIDENTE:

Faune et Parcs.

1180 **PAR Mme JACQUELINE PELTIER:**

C'est la même chose, on n'est pas consulté, excepté par l'intermédiaire du plan d'affectation des terres publiques.

1185 Donc si on a des habitats fauniques qui sont désignés, on les transfère, on informe le ministère des Ressources naturelles secteur terre, et c'est mis au plan d'affectation.

Mais on n'a pas de consultation comme telle, autre que ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1190 Mais est-ce que vous vérifiez que c'est effectivement pris en compte, l'information que vous transmettez?

PAR Mme JACQUELINE PELTIER:

1195 Oui, effectivement, on le vérifie à chaque fois qu'il y a un dépôt d'un plan quinquennal ou d'un plan annuel, le ministère est consulté sur les travaux sylvicoles; à vrai dire c'est sur le respect plutôt des habitats fauniques, en fonction de notre champ de compétence qu'on est consulté.

1200 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

1205 Monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1210 Alors plus spécifiquement sur l'aire commune 93-20, c'est une attribution assez récente, et comment ça marche, qui approche qui; est-ce que c'est Kruger qui a demandé au ministère des Ressources naturelles de leur fournir encore du bois ou est-ce que c'est le ministère qui dit, on a cette aire qui n'est pas encore exploitée, est-ce que Kruger s'intéresse à l'exploitation.

C'est la question de la poule et l'œuf, qui vient en premier!

1215 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. On va aller du côté de Kruger.

1220 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

Je répondrais très brièvement, mais je vais transférer la question au ministère des Ressources naturelles.

1225 La compagnie a fait une demande de réservation de bois qu'on appelle, et puis cette demande-là est acheminée au ministère des Ressources naturelles qui a à nous répondre s'il y a du bois, de la matière ligneuse de disponible.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1230 Ressources naturelles.

PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:

1235 Madame la Présidente, le ministère répond à un besoin, un besoin d'un industriel forestier, d'un industriel qui va transformer la matière ligneuse, alors tout débute par un projet, on a une intention de construire une usine, on a une intention d'un promoteur d'utiliser du bois.

1240 Alors son intention, le promoteur, pour être sérieux, il faut qu'il amène son intention en usine installée. Une fois que l'usine est installée, le ministère - le promoteur va faire une demande au ministère, je veux avoir une certaine quantité de bois pour transformer, faire opérer mon usine de transformation.

1245 Alors le ministère va regarder les installations qui sont sur place, va calculer les quantités de bois qui sont nécessaires pour faire fonctionner l'usine en place et va attribuer, sur la forêt publique, une certaine quantité de bois, qui est le différentiel entre les diverses sources d'approvisionnement que cette usine de transformation là peut utiliser, c'est-à-dire la forêt privée qui est la première source d'approvisionnement, ensuite le manque de bois, c'est-à-dire la quantité nécessaire qu'il demande pour faire rouler cette entreprise-là va venir de la forêt publique.

1250 Alors d'un calcul de possibilité, il y aura une quantité de bois qui est sur place, qui pourra suffire à répondre au promoteur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1255 Monsieur Deschênes, ça fait pas une pression considérable, ça, du côté des entreprises que de dire: j'ai construit une usine, maintenant fournissez-moi du bois. Si j'ai compris comme il faut, ça ressemble à ça.

1260 **PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:**

1265 Si on est un industriel sérieux, je pense qu'on va, avant de construire l'usine, on va regarder la situation et puis examiner si on peut avoir des approvisionnements, il peut se dégager des approvisionnements.

Le niveau d'approvisionnement n'est pas calculé, n'est pas connu au début du projet, mais un industriel consciencieux serait capable de dire, bon bien, il y a une possibilité de bois que je peux avoir, je vais aller la chercher, je vais faire les efforts qu'il faut pour aller la chercher.

1270 Et le premier pas, c'est de construire une usine.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

1275 Madame la Présidente, me permettez-vous un commentaire?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Une précision.

1280 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

Une précision! Je voudrais souligner que ce que monsieur Deschênes a présenté, c'est effectivement réel au début, il faut demander ou présenter que l'on a un projet sérieux.

1285 Par contre, on construit pas l'usine avant d'avoir un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier. Le contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier est attaché à l'usine.

1290 Peut-être vous pourriez demander à monsieur Pierre Marineau, qui est du bureau central de Québec, il pourrait vous définir exactement la procédure à suivre dans ce cas-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, ça pourrait être présenté.

1295

PAR M. PIERRE MARINEAU:

1300 Rebonjour, madame. Effectivement, je m'occupais de recevoir les demandes d'attribution des compagnies forestières, j'étais chef du Service de l'évaluation de l'offre forestière pendant cinq (5) ans, jusqu'à l'an 2000, de 95 à l'an 2000. Alors c'est nous qui analysons les demandes des compagnies forestières.

1305 Alors lorsqu'une compagnie a un projet pour une nouvelle usine flambant neuve ou pour une usine existante, ils désirent agrandir leur usine et demander du volume supplémentaire, ils nous font la demande en bonne et due forme: nous, on a un projet d'usine, on vous dit que pour notre projet d'usine, on a besoin de tant de bois.

1310 Nous, on demande qu'ils nous déposent leur projet, on analyse le projet, on évalue exactement si ce qu'ils nous demandent correspond à leur besoin d'usine. Ils nous disent, on a besoin de cinq cent mille mètre cubes (500 000 m³) de bois pour notre usine, on vérifie exactement si c'est ça qu'ils ont besoin. Il y a toujours pas de CAAF, là. On évalue s'ils ont besoin de cinq cent mille mètre cubes (500 000 m³) ou non.

1315 Dans notre cas, on dit, oui, vous avez besoin de cinq cent mille mètres cubes (500 000 m³), on commence par regarder s'il y a d'autres sources d'approvisionnement disponibles. Parce que la loi dit que la forêt publique est un volume résiduel, c'est-à-dire c'est le dernier volume qu'on donne à l'usine.

1320 Si l'usine a besoin de cinq cent mille mètres cubes (500 000 m³) et on avait l'assurance par exemple, ce qui est très rare, on avait l'assurance que le cinq cent mille mètres cubes (500 000 m³), ils sont capables de le trouver sur la forêt privée, on leur dirait: on te donne ton permis de construire une usine et tu vas tout le chercher sur la forêt privée. Mais c'est jamais ça, OK, c'est jamais ça.

1325 Ça fait qu'une fois qu'on a évalué son besoin d'usine, comme je vous dis, on dit, bon, tu as vraiment besoin de cinq cent mille mètres cubes (500 000 m³), on évalue que tu peux en avoir cinquante mille (50 000 m³) de la forêt privée, donc maintenant on regarde si on est capable de te donner quatre cent cinquante mille (450 000 m³) sur la forêt publique.

1330 Si oui, c'est à ce moment-là qu'on va dire à l'usine: on te donne l'autorisation de construire ton usine. On lui donne pas le CAAF encore, il faut que l'usine soit construite avant de donner le CAAF. Et lorsque l'usine est construite, là on lui donne son CAAF.

1335 Donc la pression, on l'a pas tant que tout le projet est pas fait. Est-ce que vous comprenez?

1340 Il faut absolument que le projet soit sérieux, il faut que l'usine soit construite et ainsi de suite. Il faut que l'usine, aussi, on ait regardé si on peut avoir du bois ailleurs. Sinon, on a aucun engagement.

1345 Pour être bien franc, je vous dirais, pour un cent mille mètres cubes (100 000 m³) de bois qui est disponible dans une région, il y a plus qu'une demande de bois, il y a plus qu'une demande d'usine qui veut avoir ce même volume-là. De la pression, on en a de dix (10) usines en même temps, quand on a une demande de bois.

1350 Ça fait que c'est le projet le plus sérieux et le plus avancé, et qui a vraiment besoin, qu'on va faire cheminer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1350 Finalement, il y a une pression constante pour que tout ce qui est disponible, on aille le chercher.

PAR M. PIERRE MARINEAU:

1355 La demande de bois a toujours été plus forte que l'offre de bois, effectivement.

1360 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Quand vous êtes en période d'analyse, je devrais peut-être mettre le verbe à l'imparfait, quand vous étiez en période d'analyse, dans le cas qui nous occupe présentement, est-ce que vous teniez compte de la qualité du bois dans le secteur demandé?

1365

Par exemple, bon, pouviez-vous imaginer qu'il allait y avoir des aires protégées, je crois que Louis-Babel date de 91, donc celle-là y était déjà, mais dans ce secteur-là, vous saviez qu'il y avait une certaine qualité exceptionnelle de bois, quand vous donnez un CAAF, que ce soit à Kruger ou à d'autres, mais est-ce que vous tenez compte qu'il peut y avoir une aire protégée à un moment donné qui arrive là-dedans.

1370

PAR M. PIERRE MARINEAU:

Votre question a comme deux (2) questions, est-ce qu'on tient compte de la qualité du bois, c'est une question, et est-ce qu'on tient compte qu'il pourrait y avoir une aire protégée, c'est une autre. Je vais essayer de répondre aux deux (2).

1375

PAR LA COMMISSAIRE:

D'accord, bravo, merci beaucoup!

1380

C'est surtout en fait, celle qui m'intéresse, c'est sur le caractère parfois exceptionnel d'une forêt.

1385

PAR M. PIERRE MARINEAU:

OK. Une forêt exceptionnelle, de par sa définition, ce serait une forêt très exceptionnelle; une forêt très exceptionnelle, je pourrais vous donner une définition un petit peu plus tard, en général c'est des très petites, petites, petites superficies.

1390

J'ai déposé ici à la Commission un document qui explique justement, le ministère des Ressources naturelles gère un programme d'identification et de protection d'écosystèmes forestiers exceptionnels, et je peux vous dire qu'on a une banque d'écosystèmes forestiers exceptionnels, au ministère qu'on est en train de créer et de mettre légale, c'est des écosystèmes forestiers exceptionnels qui varient de un demi ($\frac{1}{2}$ km²) à deux kilomètres carrés (2 km²).

1395

C'est très petit, soit parce que c'est une forêt très, très, très rare, par exemple du bouleau jaune, qu'il y en a pas plus haut que, je vais vous donner une image, des peuplements de

1400 bouleau jaune, il y en aurait pas plus haut que Forestville et on retrouverait un peuplement de bouleau jaune sur l'île René-Levasseur, ce serait exceptionnel. Mais ça risque d'être très petit.

 L'île René-Levasseur comme telle n'est pas un écosystème forestier exceptionnel. C'est toujours très petit, des forêts exceptionnelles. Ça, c'est une partie de la question.

1405 **PAR LA COMMISSAIRE:**

 On va y rester juste une petite seconde là-dessus, sur l'exceptionnalité, si je peux me permettre le mot.

1410 Est-ce qu'un arbre qui a une certaine maturité, mettons cent (100) ans, est un arbre exceptionnel?

PAR M. PIERRE MARINEAU:

1415 On a trois (3) catégories d'écosystèmes forestiers exceptionnels.

 On a des écosystèmes forestiers exceptionnels rares, ce que je viens de vous expliquer. Supposons un peuplement de bouleau jaune à l'extrême Nord, on trouverait ça, ce serait exceptionnel.

1420 La deuxième catégorie, ce serait des forêts extrêmement anciennes. On verrait qu'en général, des forêts mûres d'épinette ont deux cents (200) ans et tout à coup, on trouve un peuplement quelque part d'épinette noire qui aurait cinq cents (500) ans, là c'est notre deuxième catégorie de forêts exceptionnelles, c'est une forêt ancienne, extrêmement ancienne. La deuxième catégorie. Et ça, en général, ce sont aussi des petites superficies

1425 La troisième catégorie, c'est des forêts exceptionnelles qu'on dit qu'elles regroupent un certain nombre d'espèces menacées par exemple ou d'espèces très rares. Si on trouve des peuplements comme ça, qui renferment deux-trois (2-3) espèces végétales menacées et peut-être un espèce animale menacée, on va dire, c'est une forêt exceptionnelle, refuge d'espèce menacée, c'est une troisième catégorie.

1430 On a trois (3) types de forêts exceptionnelles, ce sont ces trois (3) types-là.

1435 **PAR LA COMMISSAIRE:**

 Et est-ce que sur l'île René-Levasseur, vous avez dit que la troisième, il y en avait pas.

 La première et la deuxième, il y en a sur l'île René-Levasseur?

1440 **PAR M. PIERRE MARINEAU:**

1445 Nous, au ministère, j'ai déposé aussi cette carte-là, on m'a demandé de déposer les écosystèmes forestiers exceptionnels qui avaient été localisés dans l'aire commune 93-20, pour le moment on en a localisé un écosystème forestier exceptionnel dans la 93-20, mais il n'est pas sur l'île René-Levasseur. Il est sur le secteur des monts Groulx.

1450 Et pour faire ce travail-là à la grandeur du Québec, comme je vous dis, on analyse les placettes échantillons qu'on a d'inventaires forestiers, on a cent quarante mille (140 000) placettes échantillons qu'on passe au crible pour regarder - par nos placettes, on est capable de voir où sont les arbres les plus anciens, où sont aussi les choses rares qu'on peut trouver.

1455 On commence par fouiller dans ces placettes-là. Après ça, on va vérifier si la placette qu'on a trouvée, si le peuplement est encore là, on va vérifier ça sur les cartes. Si le peuplement est là, on va faire une photo-interprétation du peuplement; oui, vraiment, on la regarde et ça a l'air d'une forêt ancienne.

1460 Et si on a un bon doute que c'est une forêt ancienne, on va aller sur le terrain après, pour vérifier si cet écosystème forestier là est bel et bien là et s'il est bel et bien ancien.

On en a trouvé une, présentement, une forêt exceptionnelle, dans l'aire 93-20. Elle est au niveau du mont Groulx.

PAR LA COMMISSAIRE:

1465 Et l'autre bras de la question, sur la qualité tout simplement.

PAR M. PIERRE MARINEAU:

1470 Sur la qualité, en général quand on parle de peuplement résineux, la qualité se pose pas beaucoup parce que du résineux, c'est du résineux, on va faire du sciage avec des petits arbres de quatre pouces et demi (4 ½ po) et plus. Alors du résineux, c'est toujours bon pour faire du sciage et les résidus sont toujours bon pour faire de la pâte. Alors sur la qualité du bois, pour le résineux, on ne se pose pas beaucoup la question.

1475 On va plus se la poser au niveau des usines qui font du meuble, qui font du feuillu, qui vont faire du déroulage. Là, on va vraiment essayer de voir, s'il y a une usine qui veut avoir un CAAF pour faire du déroulage, on va vraiment essayer de voir si le petit coin de territoire qui est pas attribué, si on est capable de lui suffire dans cette qualité-là qu'il recherche.

1480 Mais au niveau du résineux, tout est bon pour faire du sciage.

1485 Indirectement par exemple, si on en revenait à notre niveau de la limite nordique, à partir d'une certaine latitude, si là on est convaincu que le bois n'atteint jamais les dimensions commerciales, c'est là que je pourrais répondre à votre question en disant, il n'aura jamais la qualité sciage, donc on n'attribue pas à cette latitude-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1490 Pourriez-vous nous expliquer comment la forêt sur l'île René-Levasseur n'est pas une forêt ancienne, très ancienne.

PAR M.PIERRE MARINEAU:

1495 Elle est ancienne, oui, elle est ancienne parce qu'effectivement, il y a des peuplements matures sur une bonne proportion du territoire.

1500 Mais exceptionnelle, j'ai une carte qui montre où est-ce que sur cette unité territoriale là, on trouve les arbres les plus anciens, on peut faire ressortir, avec nos placettes échantillons, sors-nous les placettes échantillons, sur ce territoire-là, qui montrent où est-ce qu'on a trouvé les arbres dans les cinq pour cent (5 %) plus anciens de ce territoire-là.

On pourrait questionner, dire, sors-nous une carte qui montre les arbres qui sont dans le un pour cent (1 %) plus anciens, Et puis on la fait sortir, et puis ils sont à l'extérieur.

1505 Les placettes échantillons sont très majoritairement du côté du mont Groulx. Il y a quelques arbres seulement qui ressortent, dans nos placettes échantillons, qui sont très anciens dans ce côté exceptionnel là, dans le un (1 %) ou dans le cinq pour cent (5 %), et curieusement, les arbres qu'on a trouvés sur René-Levasseur qui sont dans les plus anciens sont justement dans la réserve écologique du mont Babel.

1510

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ils avaient de la vision!

1515

PAR M.PIERRE MARINEAU:

J'espère. De temps en temps, je pense qu'on en a.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1520

Les arbres aussi, ils sont situés à la bonne place!

PAR M.PIERRE MARINEAU:

1525

Mais c'est parce qu'aussi, ils sont sur les sommets, il y a des caractéristiques qui expliquent ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1530 Alors ces arbres-là, c'est qu'il y a eu des feux ou quoi, qu'est-ce qui fait en sorte qu'ils ont pas plus que deux cents (200) ans ou cent (100) ans, ce que vous considérez comme exceptionnel par rapport à leur âge.

 Ils ont pas été coupés, ça a jamais été coupé?

1535

PAR M. PIERRE MARINEAU:

 Non.

1540

PAR LA PRÉSIDENTE:

 Alors qu'est-ce qui fait qu'il y en aurait pas?

PAR M. PIERRE MARINEAU:

1545

 C'est une rotation un peu disons normale de la nature.

 Mais sur les monts Groulx, en fonction de l'altitude ou un petit peu plus - comme par exemple, il y a une question qui a été posée hier, pourquoi que la forte récurrence des feux est à tel endroit et là, il y en a pas.

1550

 Souvent, c'est des vents d'ouest qui viennent, au Canada ce sont des vents d'ouest, ils frappent la montagne; sur le dessus de la montagne, il pleut énormément, de l'autre côté, sécheresse. Alors c'est plus normal, à ce moment-là de frapper nos arbres les plus anciens, dans les meilleures conditions de climat et de température.

1555

 C'est ce qui peut expliquer en partie.

PAR LA COMMISSAIRE:

1560

 Si vous me permettez, c'est parce qu'il y a quand même un élément qui me fascine un peu.

 C'est que sur l'île René-Levasseur, pour douze pour cent (12 %), on a trente-cinq pour cent (35 %) du volume; donc c'est une proportion qui est importante. On devine qu'il y a là, pour Kruger, de la matière première assez imposante.

1565

 Est-ce qu'ailleurs dans votre CAAF, est-ce que vous avez ce type d'arbres matures, dont il semble qu'on ne peut pas la qualifier d'exceptionnelle, mais est-ce que vous en avez ailleurs dans votre CAAF.

1570

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

1575 Bien, comme on vous l'a dit depuis hier, la forêt qui est située à l'ouest de l'île René-Levasseur et aussi la forêt que vous allez retrouver au nord de l'île René-Levasseur, c'est une forêt qui est extrêmement semblable à celle que l'on retrouve sur l'île.

1580 Pour compléter également la question que vous avez posée à monsieur Marineau, j'aimerais que madame Roberge vous explique un peu la façon que la régénération se fait en forêt boréale. Et elle pourrait aussi compléter ma réponse à moi.

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

1585 OK. Disons, ça fait quatre(4) ans, mettons, qu'on a commencé à faire des interventions dans l'aire commune 93-20, on ramasse des bois de belle qualité depuis le début, des bois qui ressemblent beaucoup à ceux qui sont sur l'île René-Levasseur.

1590 Une particularité peut-être qu'il y a de ce CAAF là, si on regarde l'île René-Levasseur et tous les territoires autour, c'est quand on va beaucoup plus à l'ouest, il y a eu les grands feux et il y a aussi, ce qu'on parlait tantôt, les sites à cladonie qui occupent plus de parties du territoire.

Donc on retrouve des forêts très semblables pour un même nom, une même appellation de peuplement, qu'il soit sur l'île ou à côté, qui est très semblable.

1595 Par contre on retrouve moins, sur l'île René-Levasseur, de ces forêts à cladonie qui sont des forêts ouvertes; il y en a moins sur l'île de ça. Donc ce qui vient jouer sur le volume final, ça c'est une partie de l'explication.

1600 La forêt du CAAF 93-20, sur l'île et en dehors de l'île, c'est une forêt qui a jamais été récoltée, donc elle a évolué à date selon des critères naturels. Tout ce système-là fonctionne avec les feux, c'est-à-dire régénération par feux de l'ensemble de toute la forêt qui a été là, elle est issue de feux entièrement, ça a pris des périodes plus ou moins longues en fonction des sites, en fonction du climat, des accidents de régénération et tout ça.

1605 C'est une forêt qui tombe aussi. C'est une forêt, quand on parle d'une forêt de cent cinquante-cent soixante-quinze (150-175) ans, épinettes, sapins, ce qu'on retrouve fréquemment là-bas, c'est une forêt qui tombe, elle tombe énormément. Quand vous survolez ces territoires-là, vous voyez très souvent, ça peut avoir cent mètres (100 m), deux cents mètres (200 m), cinq cents mètres (500 m), un kilomètre (1 km) même, des arbres tombés, renversés par les vents.
1610 Donc c'est sa façon de régénérer, le vent et le feu.

Le vent, en ouvrant le peuplement, permet à la jeune régénération qui est installée en dessous de prendre du pic, de pousser, donc elle va remplacer progressivement le vieux peuplement qui tombe,.
1615

Sur l'île René-Levasseur, il y a beaucoup d'arbres, dans chaque peuplement, qui tombent; ce qu'on appelle des chablis partiels. Parce que c'est des sommets de montagne, il y a

des grands vents, les arbres ont atteint et dépassé dans certains cas leur maturité, ils sont sensibles à certains endroits aux corridors de vents, ça tombe.

1620

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

J'ajouterais aussi, madame la Présidente, que comme vous le savez, l'île René-Levasseur n'est pas une île naturelle, elle a été formée par la création du barrage Manicouagan. Donc au départ, c'était pas une île, c'était même pas du tout une île, c'était deux (2) rivières qui passaient de chaque côté.

1625

Donc c'est probablement pour cette raison-là que cette forêt-là est pas différente de celle qu'on retrouve juste à côté, à l'ouest de notre territoire et au nord de l'île René-Levasseur actuelle.

1630

PAR LA COMMISSAIRE:

J'ai peut-être une dernière interrogation, madame la Présidente.

1635

Je me demande, je voudrais pas semer la zizanie au sein de l'appareil gouvernemental, si la notion de l'exceptionnalité d'une forêt est la même pour le ministère des Ressources naturelles que pour les gens du Patrimoine écologique par exemple, ou ministère de l'Environnement.

1640

Monsieur Beauchêne, qui a vraiment un nom prédestiné!

PAR M. PIERRE MARINEAU:

1645

Peut-être que je vais en faire un petit bout.

Le ministère de l'Environnement, au niveau de sa Stratégie sur les aires protégées, mentionne deux (2) volets importants de la Stratégie sur les aires protégées, dans ses objectifs, et le volet le plus important pour eux, en volume et en superficie, c'est de trouver des aires protégées représentatives de la biodiversité, représentatives du territoire.

1650

Ici, ce qu'on a de plus, c'est du sable, avec des pentes de ça et des épinettes, on cherche des aires protégées qui ont du sable, avec des pentes de ça et des épinettes. Ça, c'est un volet de la stratégie sur les aires protégées.

1655

L'autre volet, aussi on va essayer de trouver des aires protégées exceptionnelles. Ce volet-là, au niveau de la forêt, les écosystèmes forestiers exceptionnels présentement, il est géré par le ministère des Ressources naturelles. Mais c'est un volet qu'on trouve important, l'exceptionnalité des choses, mais en superficie, c'est extrêmement minime, il faut bien le dire.

1660

PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:

1665 En complément aux commentaires de monsieur Marineau, lorsque le ministère des
Ressources naturelles a entrepris son programme de caractérisation des écosystèmes forestiers
exceptionnels, le ministère de l'Environnement a été consulté sur les critères et la méthodologie
de sélection de ces forêts exceptionnelles là, et le travail s'est fait en collaboration. Donc les
définitions sont similaires, autant pour l'Environnement que pour MRN.

1670 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1675

D'accord.

Maintenant, pour l'implication des ministères, Environnement et FAPAQ, dans les
dispositions sur la limite nord, est-ce que le ministère de l'Environnement et Faune et Parcs
1680 étaient consultés, impliqués dans les discussions sur la limite nordique.

PAR M. PIERRE MICHON:

1685

Monsieur Beauchêne.

PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:

1690

Madame la Présidente, oui, le ministère de l'Environnement a été consulté. Nous avons
remis nos commentaires et recommandations qui, on l'espère, ont pu contribuer à la réflexion et
à la détermination de la limite nordique. Il y a une équipe, au ministère de l'Environnement, qui
s'est penchée sur le dossier.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1695

Faune et Parcs, madame Peltier.

PAR Mme JACQUELINE PELTIER:

1700

Nous avons également été consultés, tant au niveau des régions qu'au central, à la
Société. Et il y a une position corporative, on pourrait dire, non, pas corporative, centrale, à
Québec, qui a été émise au ministère des Ressources naturelles.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1705

D'accord.

1710

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Si je comprends bien, ces deux (2) entités ont été demandées de réagir à la proposition de la limite nord; ils n'étaient pas impliqués dans la confection de cette limite, est-ce que ça, c'est correct?

1715

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Peltier.

1720

PAR Mme JACQUELINE PELTIER:

Oui, c'est exact.

1725

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Alors reliés à la limite nordique, c'est les changements dans les unités d'aménagement, on est en train de remanier les unités d'aménagement, ça a été mentionné plus tôt, et je crois que l'aire commune 93-20 est censée d'être changée; est-ce que c'est le cas?

1730

Est-ce qu'on a les limites recommandées ou qui sont en considération, est-ce que ça change substantiellement la grandeur du CAAF ou la superficie?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1735

Monsieur Deschênes.

PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:

1740

Oui, madame la Présidente. Alors la question c'est, moi je traduirais par où on en est rendu dans la réflexion de la limite nordique, si je peux comprendre la question.

Je demanderais à monsieur Marineau de faire le point.

1745

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Et les unités d'aménagement, c'est deux (2) choses séparées, si je comprends bien.

PAR M. PIERRE MARINEAU:

1750

Comme j'ai dit tout à l'heure, dans la Loi sur les forêts, le ministre devait déposer les nouvelles unités d'aménagement et la limite nordique pour le 1^{er} septembre 2002.

1755

Maintenant, le ministre a annoncé récemment, il y a environ - avant le 1^{er} septembre, un petit peu avant le 1^{er} septembre, qu'il demandait un report, c'est-à-dire qu'il visait la fin octobre pour déposer les nouvelles limites des unités d'aménagement et la limite nordique.

1760

Il y a eu une consultation qui a été faite tout le printemps, qui s'est terminée au cours du mois de juin. La consultation a apporté énormément de commentaires de la part des gens qui ont été mis à contribution dans cette consultation-là.

1765

De plus, l'entente que le gouvernement a signée avec les Cris, récemment, a apporté énormément de nouveauté dans le dossier des unités d'aménagement, parce que les Cris, dans l'entente qui a été signée avec le gouvernement du Québec, les Cris ont demandé à avoir des considérations particulières pour la délimitation des unités d'aménagement qui touchent leur territoire. Alors ça aussi, ça a dû être mis dans la balance assez à la dernière minute, alors c'est ce qui explique un petit peu le retard.

1770

Mais je crois que l'importance de tenir compte des consultations qui ont eu lieu cet été et du dossier cri justifie amplement ce petit retard de deux (2) mois. Parce qu'un des intérêts, justement, d'avoir des nouvelles unités d'aménagement, c'était d'essayer enfin d'avoir des unités d'aménagement le plus stable possible et qui vont rester longtemps comme ça.

1775

Alors pour deux (2) mois de plus, le ministre a cru bon d'extensionner son délai. Mais n'importe quand, il semblerait qu'il pourrait répondre à des questions précises, de la part entre autres de l'Assemblée nationale.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1780

C'est bien.

Alors monsieur Burcombe, je vous inviterais à vous réinscrire.

On va prendre une pause, les gens sont fatigués. Et vous pourrez revenir.

1785

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Mais j'avais une question spécifique qui n'est pas répondue.

1790

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais tout le monde reste là, alors on va prendre une pause de dix (10) minutes et puis on revient.

1795

Je vous permettrai de revenir terminer votre question après la pause.

1800

1805

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

JOHN BURCOMBE

1810

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on reprend avec monsieur John Burcombe d'abord pour terminer sa première série de questions.

1815

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Alors c'était concernant la délimitation de l'aire commune 93-20, est-ce que les limites vont être changées prochainement ou est-ce qu'il y a des nouvelles limites qui sont prévues.

1820

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Deschênes.

1825

PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:

Encore une fois, madame la Présidente, je vais laisser la parole à monsieur Pierre Marineau.

1830

PAR M. PIERRE MARINEAU:

Ma réponse, malheureusement, ne sera pas bien bien compliquée. C'est que suite aux consultations qui se sont faites, le ministère est justement en train de retravailler les unités d'aménagement dont celle de Kruger, est en train de retravailler les propositions qui ont circulé pour consultation, suite à la réception de ces commentaires-là.

1835

Alors le travail est en train de se faire pour figoler tout ça, donc on peut rien annoncer. C'est le ministre qui va annoncer ça vers la fin d'octobre.

1840

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Mais il y avait des propositions de changement, si je comprends bien; c'était quoi la proposition de changement.

1845

PAR M. PIERRE MARINEAU:

Oui, effectivement, si c'est ça votre question, la proposition de l'aire 93-20 qui a circulé pour consultation, est-ce qu'elle, elle est différente de l'aire commune actuelle?

1850

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1855 C'est ça.

PAR M. PIERRE MARINEAU:

1860 Oui, elle est différente.

1865 La proposition qui a circulé pour consultation, malheureusement on pourrait plus parler avec la carte là-bas, mais il y a une partie, il y a une partie sud de l'aire commune 93-20 qui aurait englobé entre autres le chemin d'accès, dans la proposition qui circule actuellement. Plutôt que le chemin reste chez Abitibi Consol, il aurait été dans l'aire commune 93-20. Ça, c'est une partie de la modification proposée qui circule.

1870 Et puis aussi, l'aire commune 93-20, dans la proposition, accote à la limite nordique proposée aussi par le ministère. Ce qui implique aussi certaines modifications sur le nord. C'est pas majeur, mais il y a quelques modifications aussi sur le nord de l'unité 93-20, étant donné que la limite nordique est une nouvelle ligne qui existe maintenant.

PAR LA COMMISSAIRE:

1875 Est-ce que ça change la superficie? Est-ce que vous retranchez, si jamais ça devait être accordé dans le sens que vous venez de décrire, est-ce que la superficie totale demeure approximativement la même ou si elle est accrue d'autant?

PAR M. PIERRE MARINEAU:

1880 Je ne pourrais pas vous répondre précisément; effectivement, je peux pas vous répondre précisément. Je crois...

1885 Non, j'ose pas vous répondre précisément, effectivement. Il y a de l'ajout, il y a de la hausse, au niveau de la superficie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1890 Parce que vous ne le savez pas ou parce que c'est en mouvance perpétuelle, bien, continue, jusqu'à ce qu'il y ait une décision de prise?

PAR M. PIERRE MARINEAU:

1895 Non, si je prends la question de madame Gallichan versus la proposition qui a été soumise en consultation, c'est parce que je ne l'ai pas exactement à l'œil. La superficie ajoutée au sud, est-ce qu'elle est équivalente à la superficie qui serait enlevée au nord, j'ai pas le calcul exact de ça.

Mais effectivement, il y a une proposition qui, elle, est pas flottante, il y a eu une proposition qui a été faite pour la 93-20, qui a circulé. Il s'agirait juste de faire le calcul.

1900 Mais je peux pas vous dire si le bout ajouté au sud est équivalent au bout qui serait enlevé au nord, je le sais pas par cœur, effectivement.

Mais ce qui va aboutir à la fin, ça vraiment, c'est sûr que je le sais pas. L'autre, il faudrait juste faire un calcul.

1905

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Burcombe.

1910

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Alors une question plus générale peut-être sur ce réaménagement des aires communes: pourquoi faire ce réaménagement avant de décider ou avant de réserver des aires protégées? Pour moi, c'est une étape qui aurait dû être faite, de faire des déterminations des aires protégées potentielles, avant de changer les délimitations des unités d'aménagement.

1915

Alors pourquoi on n'a pas fait dans un ordre plus logique, pour moi, d'au moins déterminer les aires protégées et par la suite, faire le changement d'unités d'aménagement.

1920

PAR M. PIERRE MARINEAU:

Idéalement, c'est que ces deux (2) dossiers-là auraient été traités exactement en même temps, il y aurait eu des avantages certains. Mais malheureusement, c'est deux (2) dossiers différents.

1925

Le ministère a fait une modification assez en profondeur, le ministère des Ressources naturelles a fait une modification assez en profondeur de la Loi sur les forêts, il y avait toutes sortes de choses dans ça que le ministère voulait changer, pour le mieux on l'espère toujours, dont la délimitation des unités d'aménagement.

1930

Et puis il y avait plusieurs raisons qui justifiaient de faire des nouvelles unités d'aménagement, entre autres de faire des unités d'aménagement basées sur des considérations plus écologiques que ce qui avait été fait auparavant.

1935

Alors le ministère avait décidé de refaire ces unités d'aménagement et que ces unités d'aménagement là seraient prêtes pour 2002, pour permettre à la prochaine génération de plans généraux de se faire pour 2004.

1940

Le dossier des aires protégées est un dossier extrêmement important pour le Québec, mais qu'on entend parler quand même depuis assez longtemps, et il est toujours difficile de

savoir, dans les échéanciers politiques, quand est-ce qu'un dossier va aboutir, à quelle vitesse il va avancer. Alors le ministère des Ressources naturelles a décidé d'y aller avec ses modifications à la loi qu'il jugeait tout à fait pertinentes.

1945 Alors il a pas jugé bon d'attendre une éventuelle politique sur les aires protégées et d'attendre que tout le travail sur les aires protégées soit fait avant de mettre en place sa réforme des unités d'aménagement.

1950 Par contre, dans les nouvelles unités d'aménagement, si jamais ce réaménagement-là occasionnait des gains de possibilité, parce que ça peut arriver qu'en réaménageant les aires communes, en en fusionnant, en en agrandissant, en en rapetissant, ça peut arriver qu'il y ait des gains de possibilité, alors le ministère, s'il y a un gain de possibilité, s'il y a un volume qui devient disponible, bien là, le dossier des aires protégées va être pris en compte avant de décider qu'est-ce qu'il va faire avec ce volume-là. Est-ce qu'on le redonne tout de suite aux
1955 quarante-deux (42) usines qui le demandent ou est-ce qu'on le garde parce qu'on a des aires protégées qui s'en viennent dans les deux-trois (2-3) prochaines années.

 Alors le dossier des nouvelles unités d'aménagement pourrait être pris en compte à ce moment-là.

1960

PAR LA COMMISSAIRE:

 Est-ce que ça pourrait pas générer de la jalousie entre les entreprises?

1965

PAR M. PIERRE MARINEAU:

 Ce serait pas nouveau! C'est toujours ça.

 Quand j'étais au niveau du Service des attributions, Service des allocations de bois,
1970 Service de l'offre, on recevait entre cinq (5) et vingt (20) demandes par jour d'entreprises qui voulaient avoir du bois sur les terrains publics. Alors c'est pas nouveau, ça a toujours été le cas.

 La pression est extrêmement forte, c'est évident.

1975

 Mais le dossier des aires protégées est maintenant officiellement un dossier qui a eu l'aval du gouvernement, avec une décision du Conseil des ministres, ça change la donne.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1980

 Ça va, monsieur Burcombe?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

 Oui, plus ou moins.

1985 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va, vous avez votre réponse; c'est dans ce sens-là que je demandais si ça allait.

1990 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

OK.

Alors est-ce que vous voulez que je cède ma place?

1995 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, mais je vous demanderais de vous réinscrire si vous avez des questions.

2000 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

D'accord, merci.

2005 **ALAIN CASTONGUAY**

PAR LA PRÉSIDENTE:

Nous invitons monsieur Alain Castonguay, s'il vous plaît.

2010 **PAR M. ALAIN CASTONGUAY:**

2015 Madame la Présidente, avant que je commence, est-ce que vous voulez vous assurer que le monsieur qui s'est inscrit, qui était pas présent tantôt, est-ce qu'il est de retour dans la salle? C'est monsieur Ouellet, si je me souviens bien, qui s'était inscrit tantôt.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Sylvain Ouellet.

2020 **PAR M. ALAIN CASTONGUAY:**

Oui, voulez-vous vérifier s'il est là? Parce que je voudrais pas prendre...

2025 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous voulez pas de chicane!

PAR M. ALAIN CASTONGUAY:

2030

Non, je veux pas prendre du temps de la Commission au détriment des gens du public, pour les raisons que j'ai évoquées tantôt.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2035

D'accord. Monsieur Sylvain Ouellet! Non.

Alors après vous, il reste une personne inscrite et je crois monsieur Burcombe aussi, alors deux (2) personnes inscrites.

2040

PAR M. ALAIN CASTONGUAY:

Alors madame la Présidente, j'aimerais vérifier auprès du promoteur la nature des opérations qui vont être faites sur l'île même.

2045

Il y a beaucoup de questions que je pourrais poser mais qui sont des informations que je vais pouvoir obtenir probablement en consultant le plan général d'aménagement, donc je veux pas m'étendre là-dessus, mais j'aimerais qu'on nous explique, du côté du promoteur, notamment la proportion - on nous dit que le transport du bois par barge va se faire durant environ huit (8) mois par année, mais ce que j'aimerais savoir, est-ce que les opérations de récolte vont se faire durant huit (8) mois par année ou si les opérations de récolte vont se faire durant douze (12) mois par année.

2050

Et je vais avoir d'autres questions sur le même thème.

2055

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

Madame la Présidente, les opérations vont se faire sur un horizon d'environ huit (8) à neuf (9) mois par année.

2060

PAR M. ALAIN CASTONGUAY:

Dans ce sens-là, madame la Présidente, j'aimerais savoir, à l'heure actuelle, dans l'aire commune 93-20 où vous opérez, où vous avez pas encore opéré sur l'île, donc vous êtes ailleurs dans l'aire commune, c'est quoi la proportion de votre récolte de bois qui est faite sur des chemins d'hiver.

2065

PAR LA PRÉSIDENTE:

2070

J'ai pas tout à fait compris la question.

PAR M. ALAIN CASTONGUAY:

2075 C'est que les opérations forestières, madame la Présidente, ont pas les mêmes impacts sur les sols notamment en hiver qu'en été.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2080 D'accord.

PAR M. ALAIN CASTONGUAY:

2085 Et si la compagnie Kruger va pas récolter de bois en hiver sur l'île, à mon avis, il y a un problème au niveau des opérations de récolte sur les sols minces, sur l'île René-Levasseur. Parce que la compagnie sera pas en mesure d'aller récolter du bois avec de la machinerie sur des sols minces sur l'île, en été.

2090 Ce que d'ailleurs la plupart des compagnies font partout au Québec sur les terrains qui sont plus fragiles, les opérations se font en hiver pour minimiser les impacts sur le sol et sur la régénération.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2095 D'accord.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

2100 Madame Roberge va répondre à cette question.

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

2105 Première partie, les opérations d'hiver s'étendent à peu près mois de décembre-janvier-février et une partie du mois de mars, ce qui donne à peu près trente pour cent (30 %) du temps qu'on est sur chemin d'hiver, entre guillemets.

2110 Pour le bénéfice de tout le monde, un chemin d'hiver, c'est un chemin où il y a une mise en forme, qui est comme une structure au chemin, qui est quand même sommaire, et la neige et le gel, la neige est compactée et le gel durcit le chemin, donc ça fait comme un chemin d'été mais il est de neige et de glace durcies.

2115 Au printemps, tout ça fond. Il reste que la mise en forme légère, je dirais, qui est pratiquement pas carrossable après. Ça ressemble plus à un secteur qui est encore un secteur de coupe. Ça, c'est un chemin d'hiver.

Sur l'île René-Levasseur, advenant qu'on y fasse des interventions, il y aura pas de chemins d'hiver à cause de la période d'intervention qui va arrêter au mois de novembre.

2120 Comme vous dites, les sols minces étant des sites considérés fragiles, il y a pas d'opérations qui doivent être faites dans la période estivale là-dessus. Donc ça va rentrer en ligne de compte dans notre planification.

2125 Par contre, l'île René-Levasseur est vraiment constituée, en haut de quatre-vingt-cinq (85 %), de dépôts épais. Ça, ça vient de la cartographie forestière du ministère des Ressources naturelles, écoforestière, excusez.

2130 Les endroits souvent où les sols sont minces dans ces forêts-là, dans ces milieux-là, c'est là où les pentes sont fortes. À mesure où la pente augmente, l'épaisseur du dépôt diminue, le roc apparaît, donc les dépôts minces se trouvent souvent sur des pentes fortes qu'on exploite - de toute façon, entre trente (30 %) et quarante pour cent (40 %) de pente, on exploite à peu près la moitié; en haut de quarante (40 %), on exploite rarement les pentes en haut de quarante pour cent (40 %).

2135 Donc l'aspect site sensible, sol mince sur l'île René-Levasseur existe, mais il n'est pas significatif. On n'ira pas, c'est certain, travailler sur des sols minces en période estivale.

PAR LA COMMISSAIRE:

2140 Mais lorsque vous allez arriver en début d'année, donc au printemps, est-ce qu'avec la machinerie lourde qui arrive dans un sol encore mouillé beaucoup, ça risque pas de faire des ravages considérables?

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

2145 OK. Que ce soit sur l'île René-Levasseur ou ailleurs, c'est des situations qui se présentent régulièrement dans nos opérations, on choisit nos secteurs de printemps en fonction de ça.

2150 On a aucun intérêt à ce que nos machines disparaissent dans la neige, la boue et la glace, au printemps, donc on travaille, dans la période - souvent, au printemps, c'est nordique, c'est encore gelé très ferme assez tard dans le printemps, on travaille là-dessus tant que ça tient.

2155 Et puis on a une période d'arrêt au printemps qui existe quand tout devient fondant, détrempe, on arrête nos opérations deux (2) à quatre (4) semaines par année, pour ces raisons-là, tout ça.

On travaille avec la nature, on est obligé.

2160 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

Je compléterais, madame la Présidente, en disant que notre système ISO 14 001, aussi, nous oblige à la conformité aux lois et règlements, et il y a un règlement dans les normes d'intervention forestière qui nous dit qu'on doit, maximum, avoir vingt-cinq pour cent (25 %) de passage sur l'ensemble du territoire.

Donc c'est sûr que c'est une préoccupation constante, et puis on a des objectifs, dans notre système ISO 14 001, qui nous oblige à respecter ces choses-là.

2170 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va.

Une autre question?

2175

PAR M. ALAIN CASTONGUAY:

Oui, j'aurais un autre sujet que j'aimerais aborder.

2180 Je dois vous avouer, madame la Présidente, que j'ai été excessivement surpris d'apprendre, dans la présentation de monsieur Mérette tout à l'heure, que la compagnie Abitibi Consol, en Haute-Mauricie, a pu installer une barge pour le réservoir Gouin avec un simple permis d'autorisation du ministère de l'Environnement, alors que pour une opération similaire ici, il faut se taper les audiences publiques pour une opération assez semblable.

2185

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, un instant, je vous arrête. D'abord, se taper des audiences, c'est peut-être positif.

2190

PAR M. ALAIN CASTONGUAY:

Non, je suis d'accord avec vous.

2195 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je prends ça comme ça.

Maintenant, il y a quand même - je vais vous l'expliquer pourquoi!

2200

C'est que le processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, qui implique l'obligation de faire une étude d'impact, donc de développer le projet le plus respectueux possible pour l'environnement, et par la suite de rendre cette information-là publique

2205 pendant une période de quarante-cinq (45) jours, où les gens peuvent demander une audience publique, bien, tout ça, c'est basé sur un règlement justement qui permet une liste de projets.

Alors les projets, c'est en fonction des surfaces d'intervention en milieu aquatique, remblayage, etc.

2210 Alors on va aller voir du côté du ministère de l'Environnement, qui va nous donner plus de précision.

PAR M. PIERRE MICHON:

2215 Pour le cas du réservoir Gouin, je ne connais pas le dossier; probablement que c'est une autorisation qui a été donnée en région.

2220 Dans le cas du présent dossier, la question du remblayage était effectivement à analyser. Cependant, le règlement - en fait c'est pas en vertu du remblayage comme tel qu'il est assujetti, ce projet-là, c'est comme tel les deux (2) rampes qui sont considérées comme des structures d'accostage.

2225 Donc ça rentre dans la notion de quai, parce qu'on considère que c'est une structure d'accostage qui permet le débarquement des camions.

Alors le remblayage, même s'il excédait cinq mille mètres carrés (5000 m²), dans ce cas-ci, la notion de réservoir est importante, le règlement ne prévoit pas comme tel l'assujettissement dans un réservoir nommé ainsi dans le Répertoire toponymique.

2230 Donc malgré qu'il y ait plus que cinq mille mètres carrés (5000 m²), c'est pas un lac ou un cours d'eau, c'est un réservoir officiel, selon le Répertoire toponymique, ce qui fait que c'est pas par le cinq mille mètres carrés (5000 m²) qu'il est assujetti en vertu du règlement.

2235 Mais comme je vous répète, je ne connais pas l'autre dossier, je n'oserais pas me prononcer sur la notion de quai pour le cas du réservoir Gouin.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2240 Mais c'est pas une question d'entreprise qui est promoteur, mais c'est normé par une liste de projets assujettis.

PAR M. PIERRE MICHON:

2245 Exactement.

PAR M. ALAIN CASTONGUAY:

2250 Pour la postérité, madame la Présidente, puisque tout ce qu'on dit ici est transcrit et dûment noté, je tiendrais à vous rassurer sur le fait que se taper des audiences, non, c'est pas inutile, et que si c'était le cas, je me serais pas déplacé pour assister à des audiences qui traitent de la construction d'une barge; en ce qui me concerne c'est d'un intérêt assez limité.

2255 Ce qui m'intéressait particulièrement dans ce dossier-ci, c'est l'impact de l'exploitation forestière en milieu boréal, qui est un sujet à haute teneur sensible.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2260 D'accord. Alors merci beaucoup.

Vous pouvez vous réinscrire si vous voulez. Le registre va être fermé dans dix (10) minutes.

2265

JACQUES-FRANÇOIS CARTIER

PAR LA PRÉSIDENTE:

2270

Monsieur Jacques-François Cartier.

PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:

2275 Bonsoir madame la Présidente. Mon nom est Jacques-François Cartier, je suis de la Direction de la santé publique de la Côte-Nord.

2280 J'ai deux (2) questions qui touchent le milieu aquatique, essentiellement. La première, en tout cas si je comprends bien le projet, il y a une barge qui amène du bois de l'île René-Levasseur jusqu'à la terre ferme pour, bon, utiliser dans une scierie.

Ce que je comprends aussi, c'est qu'il y aura des opérations forestières avec des appareils qui vont utiliser vraisemblablement des hydrocarbures.

2285 Je comprends un peu, on a mentionné dans le projet qu'il y avait une capacité mettons assez limitée d'hydrocarbures pour faire fonctionner la barge, mais j'ai un peu de misère à voir c'est quoi le risque, est-ce qu'il va y avoir des hydrocarbures acheminés sur les lieux pour, par exemple, alimenter les machineries lourdes. J'imagine que oui.

2290 Je voudrais savoir c'est quoi l'impact d'un déversement majeur, dans le sens réaliste mais majeur, parce que malgré la distance, on est à cent cinquante kilomètres (150 km) d'une prise d'eau et les hydrocarbures dans l'eau, c'est pas très compatible.

Donc j'aimerais ça en savoir un peu plus long.

2295

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

Je vais demander à monsieur Demers de répondre à cette question.

2300

PAR M. ROBERT DEMERS:

Premièrement, disons qu'au niveau de l'étude d'impact, on précise de quelle façon va se faire le remplissage en carburant. Il y a eu des discussions, il y a eu des choix qui ont été faits de façon à minimiser les risques.

2305

Il était question un bout de temps que le camion qui approvisionne la barge se rende sur la barge pour remplir; il était question à un moment donné de réservoir sur la terre ferme.

2310

Kruger, avec notre collaboration, on a quand même misé vers quelque chose qui nous semblait le moins risqué possible, et dans ce sens-là, c'est remplissage à partir de la rive par le camion-citerne. Le camion-citerne n'embarquera pas sur la barge comme telle. Ça, c'est un des points.

2315

Autre point c'est qu'au niveau de l'étude d'impact, quand même il y a plusieurs mesures qui sont mises en place pour protéger, donc du matériel absorbant, estacades et des trucs comme ça, au niveau de la barge et au niveau de l'aire où va être localisé le camion pour ce remplissage-là.

2320

Autre chose, hier on a expliqué un petit peu, en cas de problème, disons que la barge comme telle serait localisée dans une petite baie pour la mettre à l'abri, cette petite baie-là, aussi, facilite les choses si jamais il y avait un problème de déversement d'hydrocarbures, parce qu'elle se trouve à l'abri des vents principaux et des courants.

2325

Donc on a tout ce qu'il faut en place pour, dès qu'il y a un problème, y remédier.

2330

Et puis de toute façon, au niveau des opérations ou système qualité de Kruger, il y a aussi des précautions, c'est tout encadré, au niveau fonctionnement.

Il y a pas plus de risques pour ce projet-là que dans une marina, où je remplis des moteurs hors-bord ou des moteurs "in-board". Je veux dire, à l'intérieur d'une marina, c'est les mêmes procédés qui se passent, c'est-à-dire qu'on remplit des réservoirs des bateaux à partir d'une pompe à carburant.

PAR LA COMMISSAIRE:

2335

Est-ce que vous avez déjà une idée du type de propulsion de la barge, que ce soit par le petit bateau sur le côté ou de l'autopropulsion? Est-ce que ce sera un type de moteur qui pollue, lui aussi?

2340

Parce que vous venez de parler de hors-bord, on sait qu'il y a beaucoup de pollution générée par le fonctionnement de ce type de moteur.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

2345

Madame Roberge va vous expliquer exactement quelle sorte de moteur on veut utiliser, comment on va procéder, également.

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

2350

Bon, je suis pas une spécialiste de cette mécanique-là, mais j'ai des gens qui peuvent être consultés pour ça.

2355

Par contre, bon, il y a les deux (2) options, on peut avoir une barge autopropulsée ou une barge qui serait manipulée par un petit bateau remorqueur. Les deux (2) options ont des avantages et des désavantages.

2360

Dans le cas, je vais vous parler plus du petit bateau remorqueur, lui est muni de récupérateurs d'huile, d'hydrocarbures, de coques doubles, de réservoirs de carburant doubles aussi. Tout ça est exigé en vertu des règlements de la Garde côtière et du ministère des Transports, afin qu'il y ait pas de déversements d'hydrocarbures dans l'eau lors du fonctionnement de ces équipements-là.

2365

Advenant que la barge soit autopropulsée, c'est les mêmes exigences qui sont au niveau des infrastructures motrices, des moteurs, donc avoir des doubles parois, des doubles protections qui existent.

2370

Ensuite, au niveau des tuyaux, possiblement des tuyaux qui sont dans les engins, on a eu des discussions avec nos fournisseurs de services là-dessus, il y aurait des bacs de récupération qui seraient là, advenant qu'il y ait un bris de conduite de tuyaux, et qui pourraient être utilisés tout de suite.

2375

Ensuite, on utilise déjà des hydrocarbures déjà dans nos opérations, on a beaucoup de machinerie. On a, avec notre système ISO, un plan d'urgence environnementale où les situations de déversements sont prévues.

Alors il y a le plan d'urgence, en tout cas s'il y a des gens qui veulent le voir, il est disponible aussi, il y a toutes les actions à poser qui sont décrites par les gens qui font face à une situation d'urgence environnementale dans le cas de déversements.

2380 Et il y a des trousseaux qui sont dans les véhicules des contremaîtres, dans les camps, dans les machines pour pallier aux déversements qui sont là.

Les gens ont de l'entraînement aussi, des simulations qui sont faites à chaque année, pour que les gens aient les réflexes de réagir dans le temps des déversements.

2385

Bon, advenant qu'on a une activité qui est maritime, il y a aussi des hydrocarbures, des risques de déversements, on va prolonger notre système de gestion environnementale, notre système d'urgence sur les opérations maritimes. Alors on va assurer un suivi nous-mêmes et on va obliger notre fournisseur de services à être équipé comme nous, en cas de récupération, et à disposer des équipements qui conviennent à une opération maritime.

2390

Exemple, je sais qu'il y a des trousseaux qui peuvent être à bord et qui seraient à bord aussi, mais aussi des équipements plus gros, je dirais, advenant un déversement, qui peuvent complètement circonscrire mettons le bateau qui fait un déversement, pour empêcher l'hydrocarbure - je me souviens pas exactement le nom de ça, peut-être que vous le connaissez mieux que moi mais j'ai vu des photos, ça existe - pour circonscrire les cas de déversements majeurs qui peuvent arriver.

2395

Dans l'idée, c'est de ne pas faire de déversements, d'avoir des bons suivis, des bonnes procédures et des gens entraînés à faire face à ces situations-là. C'est peut-être le préventif qui est le plus important dans un cas comme ça.

2400

PAR LA PRÉSIDENTE:

2405 Justement, concernant les simulations, est-ce que vous en avez fait déjà des simulations concernant des déversements?

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

2410 Oui, j'ai participé moi aussi à faire des simulations à nos employés, dans le cadre des opérations, des simulations de déversements de carburant ou d'huile.

On vérifie, à ce moment-là, lors des simulations, les gens ont tous notre plan d'urgence environnementale à bord de leur véhicule ou leur machine, alors il faut qu'ils l'aient et ils sont tenus d'observer tout ce qu'il y a dedans.

2415

Dès qu'on les met en situation d'urgence, en simulation, ils doivent d'abord trouver leurs choses et suivre toutes les étapes une après l'autre, comme si c'était un vrai déversement. On

2420 fait ces simulations-là, des blocs de simulations, c'est au moins deux (2) fois par année, avec notre personnel.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2425 Permettez-moi de continuer sur ce sujet-là.

Dans le cas où une zone est particulièrement fragile ou sensible, en milieu aquatique, est-ce que vous procédez avec plus de rigueur ou plus de force par rapport à vos simulations; est-ce que vous mettez là plus d'efforts?

2430 **PAR Mme LISETTE ROBERGE:**

En milieu aquatique?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2435 Oui.

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

2440 Il faut dire qu'actuellement, on n'a pas d'opérations maritimes, donc sur nos opérations terrestres, on met un effort soutenu dans toutes nos opérations.

2445 Si on identifie, dans le cas d'une zone plus fragile, dans le cas d'une opération maritime, c'est sûr qu'on va l'entourer des précautions qui vont aller avec le besoin qu'il y a là, ça va être une extension de notre plan d'urgence, mais il va être adapté à la situation en milieu aquatique, pour un transport maritime.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2450 Et vous avez visité des installations qui opèrent selon les propositions que vous faites.

Est-ce qu'eux ont eu à intervenir avec des plans d'urgence, parce qu'il y a eu des déversements? Est-ce que vous avez questionné sur cet aspect-là?

2455 **PAR Mme LISETTE ROBERGE:**

Oui. Je voudrais juste rappeler qu'on est encore en soumission, par exemple, dans ce cas-là, mais que j'ai eu des discussions avec différents soumissionnaires là-dessus.

2460 Et un des fournisseurs sérieux, qui m'a informé que tout son personnel a une accréditation qui est donnée par un organisme de formation en sécurité maritime qui s'appelle Simac, je crois. Et puis ils font eux autres mêmes des simulations.

2465 Alors partant de là, c'est lui-même qui me donne l'idée d'exiger ça de mon fournisseur de services, qu'il fasse des simulations, et par mon système de ISO 14 001, je vais mettre sur pied une procédure qui va me garantir que notre supervision va s'assurer que ces simulations sont faites, et demander des registres qui vont prouver que les simulations sont faites avec le personnel en place.

2470 C'est comme ça qu'on compte procéder.

PAR LA PRÉSIDENTE:

On vous redonne la parole.

2475 **PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:**

Oui, d'accord, merci.

2480 En fait, j'avais un petit problème avec le projet, c'est que je comprends qu'il y a le transport du bois par barge mais il y a aussi les opérations forestières qui vont demander des hydrocarbures.

2485 Moi, j'ai l'impression, peut-être que je me trompe, mais que les opérations forestières sur l'île René-Levasseur vont demander beaucoup plus d'hydrocarbures que le transport par barge et qu'il devra y avoir un transport d'hydrocarbures sur terre, sur l'île René-Levasseur, pour alimenter la machinerie lourde.

2490 Je vous dis ça, c'est parce que dans les faits, je me pose seulement la question de la vraisemblance d'un accident. C'est sûr que moins il y a de transport, moins il y a de risques; moins il y a de risques, moins il y a de préoccupations à avoir.

Mais c'est sûr que si on ajoute au transport par barge les opérations forestières sur les lieux, bien, ça change peut-être un peu la dynamique, du volume d'hydrocarbures transportés.

2495 Il y a aussi qu'il faut savoir, en tout cas je suis pas expert en la matière, mais justement, les simulations ou les essais de récupération du pétrole, c'est pas sur le bassin de Manic 5, mais en mer mettons, ça réussit à récupérer mettons, au maximum, vingt pour cent (20 %) du pétrole, à peu près, peut-être trente (30 %) on va dire, on va être généreux. Ça veut dire qu'il y en a soixante-dix (70 %) qui s'en va.

2500 Je pense toujours à ma prise d'eau et je me dis, bien, quelque part, il faudrait penser à ça. Je sais pas du tout comment se comporte le pétrole à cent cinquante kilomètres (150 km) en bas, il est certainement bourré de réactions mais bon, j'aimerais ça savoir ce qui se passe.

2505 Est-ce qu'on peut faire une modélisation du transport, du temps de réaction, etc. Je pense que ce serait bon de le savoir.

PAR LA COMMISSAIRE:

2510 Si vous me permettez, avant la réponse, pouvez-vous nous situer, c'est une prise d'eau en aval donc?

PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:

2515 C'est une prise d'eau qui est située sur la rivière Manicouagan.

PAR LA COMMISSAIRE:

Qui alimente quoi?

2520 **PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:**

Baie-Comeau.

PAR LA COMMISSAIRE:

2525 C'est le prise d'eau pour Baie-Comeau?

PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:

2530 Baie-Comeau, secteur Mingan et secteur McCormick. C'est peut-être dix mille (10 000) personnes alimentées par cette prise d'eau là.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

2535 Madame Roberge va compléter, va répondre à cette question.

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

2540 OK. C'était la deuxième partie même de la première question.

C'est sûr qu'on utilise des hydrocarbures pour le fonctionnement de la machinerie, que ce soit sur l'île René-Levasseur ou ailleurs. Donc la barge aura à transporter les camions-citernes qui sont prévus pour le transport des carburants.

2545 Peut-être que monsieur Beaulieu pourra fournir l'information sur la fréquence du ravitaillement; monsieur Beaulieu est dans la salle et est plus expert que moi sur l'utilisation des carburants par la machinerie.

2550 Par contre, le fournisseur de services, ceux avec qui j'ai discuté, doivent être accrédités pour le transport du carburant, donc avoir des plans de match pour le transport de véhicules

citernes et doivent observer une façon de faire qui est très bien décrite par la réglementation du ministère des Transports ou la Garde côtière. C'est pas n'importe qui qui peut transporter du carburant, c'est une évidence.

2555 **PAR M. SERGE BEAULIEU:**

Bonsoir madame la Présidente.

2560 Pour les machines qui vont opérer dans les opérations forestières, par quart de dix (10) heures, ça mange à peu près cent litres (100 l). C'est dix litres (10 l) à l'heure, à peu près, que ça peut consommer, les moteurs, en majeure partie, pour les opérations.

2565 Et on pense avoir à peu près, pour faire les opérations là-bas, on va avoir trente (30) pièces d'équipement. On fait le calcul, ça nous donne à peu près le nombre de litres qu'on peut passer par semaine.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2570 Alors ça veut dire combien de transports que vous prévoyez par semaine?

PAR M. SERGE BEAULIEU:

2575 On sait qu'on amène, à chaque fois qu'on monte un transport, c'est quarante mille litres (40 000 l) de fuel, diesel, qui va rentrer en forêt. Ça fait qu'on peut se permettre de dire qu'à tous les quatre (4) jours, il va y avoir un transport qui va se faire en forêt.

C'est ça qu'on vit présentement dans nos autres camps.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2580 D'accord.

Comment ça va se faire, l'entreposage du côté de l'île?

2585 **PAR M. SERGE BEAULIEU:**

L'entreposage va se faire pareil comme sur le continent, c'est des "tanks" spécialisés là-dessus à double paroi, qui vont être à notre camp des opérations.

2590 Le transporteur qui est désigné pour amener le pétrole, le diesel en place, vient "tanker" ces "tanks"-là, et c'est tout assujéti aux réglementations environnementales au complet.

2595 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Mais pour préciser la question de monsieur Cartier, sur la barge, le transport va se faire par baril ou par citerne, par camion-citerne?

2600 **PAR M. SERGE BEAULIEU:**

Ça va se faire par camion-citerne. Le camion-citerne, d'habitude, nous autres, on va chercher le fuel, le fuel va se chercher à Saint-Romuald, il descend sur la route et il monte directement à l'endroit où c'est qu'on le "call" le matin.

2605

On prend nos prises de données des "tanks", et on appelle la compagnie, Irving, n'importe laquelle, je veux pas faire de publicité à soir.

2610

Mais lui monte, on l'appelle, on dit, monte-nous quarante mille litres (40 000 l) ou trente-huit mille litres (38 000 l), ça dépend des journées, parce qu'on sait que la barge va travailler dans la semaine.

2615

Le camion va arriver, le camion-citerne, et il va se placer sur la barge, avec des précautions que tout probable que elle, elle va être bloquée bien dur sur la barge, et elle va être attachée, selon les procédures de nos fournisseurs de services, qu'ils nous ont expliqué comment est-ce qu'ils allaient faire pour traverser les "trucks" de service, les camions-citernes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2620

Je continue sur ce thème-là.

Il y a des période où sûrement, les conditions sont plus difficiles pour les traversées, avec des vents plus violents; par exemple on peut penser à l'automne.

2625

Et est-ce qu'il y aurait des périodes où, justement, ce serait plus prudent d'éviter le transport sur une barge d'un camion qui contient autant de volume de produit pétrolier?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

2630

Effectivement, c'est un des points qui est adressé à nos fournisseurs de services à qui on a demandé des appels d'offre, l'aspect des vents dominants est un aspect qui a été couvert.

Je vais demander à madame Roberge, qui a les détails des discussions qu'elle a eues avec les différents fournisseurs de services de compléter ma réponse.

2635

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

2640

Les fournisseurs de services, le ou les fournisseurs qu'on va prendre, c'est des gens qui ont de l'expérience dans le monde maritime, qui doivent démontrer qu'ils en ont aussi.

2645

C'est sûr que dans notre approche de certification environnementale, on va fixer des balises à ce niveau-là, et avec l'accord des fournisseurs de services, les discussions qu'on a eues avec eux autres, quand il fait mauvais temps, qu'il y a des risques, que ce soit au niveau juste du transport, que ce soit au niveau du carburant, la barge va s'arrêter pour la période de mauvais temps pour lequel elle est pas prévue d'être efficace.

2650

Ça, on a tout intérêt aussi à avoir ça dans un modèle de travail qui sera balisé dans le cadre des précautions qu'on prend pour la protection de l'environnement.

2655

Je peux pas aller beaucoup plus loin, vu qu'on est encore en soumission et que tous les détails, le technique relié à ça sont pas tous attachés pour avoir un plan spécial adapté exactement à cette infrastructure-là.

2660

Parce que ce que j'ai su aussi des fournisseurs de services, c'est qu'il y a des grandes lignes au niveau de la sécurité pour le carburant, la sécurité des gens, la sécurité du matériel, mais vraiment il y a des plans conçus prêts pour une installation quelle qu'elle est, de A à Z, c'est adapté à chaque navire.

Donc ça se précise à mesure que le projet se précise lui-même.

PAR M. ROBERT DEMERS:

2665

Excusez-moi, madame la Présidente, juste un petit point complémentaire, s'il vous plaît.

2670

C'est que normalement, les prises d'eau sont localisées sous l'eau, dans l'eau comme telle, et règle générale, les hydrocarbures ont tendance à flotter, ce qui minimise de beaucoup les risques, même si jamais ça se rendait jusqu'en bas.

Mais il faut penser qu'il y a le barrage Manic 5 qui est là aussi, qui pourrait servir éventuellement à retenir cette nappe de pétrole.

2675

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous pouvez continuer mais avant, je veux informer la salle que le registre va être fermé dans deux (2) minutes. Alors c'est votre dernière chance.

2680

Ça va!

PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:

2685 Je voulais justement mentionner que c'est sûr que si on prévoit des opérations cinquante (50) ans ou cent (100) ans, bon, la durée entre aussi en ligne de compte dans le risque.

2690 C'est sûr que je veux pas dire qu'il y a un risque automatique, et effectivement, le pétrole flotte et flotte pas, ça dépend du type de pétrole, ce que je sais, et puis il fait des émulsions et toutes sortes de belles réactions, c'est formidable.

Mais c'est sûr que, moi, ce que j'ai entendu dire, bon, la récupération est assez faible. Il faut quand même calculer ça.

2695 Par contre, il y a la distance et il y a les barrages qui peuvent peut-être suffire à l'intercepter, j'en sais rien.

J'aimerais ça qu'on définisse plus le comportement d'une masse d'huile qui se déplace et s'achemine vers le sud, mettons, pour voir à quoi on aboutit. Je pense que c'est faisable.

2700

PAR M. ROBERT DEMERS:

Peut-être un autre dernier point complémentaire pour sécuriser un petit peu les gens.

2705 C'est comme monsieur a dit tantôt, c'est que lorsqu'il parle d'un taux de rendement de l'ordre de vingt (20 %) à trente pour cent (30 %), même en étant très positif, il a lui-même fait référence que c'est souvent dans des conditions qui sont très différentes de celles qu'éventuellement, on peut retrouver sur le réservoir Manic 5. C'est-à-dire c'est en mer, donc il y a beaucoup de brassage qui se fait, les vents sont très violents, le système d'estacades qu'on met pour confiner la nappe de pétrole devient beaucoup moins performant à ce moment-là, parce qu'ils sont soulevés par l'effet des vagues.

2710

Je pense que c'est difficilement comparable.

2715 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

Cependant, on peut quand même travailler dans une approche préventive, là.

2720

J'aimerais savoir, quelle est la durée de la période critique où il y a des vents forts? Est-ce que vous avez cette information-là, où on risque d'avoir des vents violents. Généralement, c'est à ce moment-là où les risques d'accidents sont plus élevés. Avec vos études météorologiques, est-ce que vous avez cette information?

2725

Sinon, vous pourriez compléter.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

2730 On n'a pas l'information à vous transmettre immédiatement, mais on pourrait effectivement compléter, transmettre l'information.

À moins que monsieur Demers soit...

PAR M. ROBERT DEMERS:

2735

Juste un point de précision, en attendant d'avoir l'information que vous demandez, c'est que quand même, l'étude qui a été faite à partir des données disponibles, c'est sûr qu'on a travaillé seulement à partir des données qui étaient disponibles à ce niveau-là, on a déterminé quand même, pour des questions de sécurité, pour savoir si le matériel qu'on mettait en place au
2740 niveau des rampes pouvait résister, bon, il y a un terme qui est très technique, qu'on appelle des "fletches", c'est-à-dire la distance sur le plan d'eau où les vents dominants interfèrent, peuvent causer l'effet de vagues.

Et à ce moment-là, ce qui a été fait de façon préliminaire, à partir des informations qu'on
2745 avait, on estimait la hauteur de vagues maximale à environ un mètre.

Donc c'est quand même des conditions, oui, ça brasse, mais c'est rien de comparable avec le golfe Saint-Laurent, à ce moment-là.

2750 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

2755 Envisagez-vous la possibilité d'avoir un entreposage plus long, par exemple pour prévoir des situations où vous ne pourriez entrer de combustibles, sur l'île, pendant par exemple une semaine entière?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

2760 Monsieur Beaulieu va compléter.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Faire des provisions.

2765

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

Je comprends très bien votre question. Monsieur Beaulieu va répondre à ça, comment on est installé ailleurs, dans nos autres camps forestiers.

2770

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

2775 **PAR M. SERGE BEAULIEU:**

Oui, c'est ça, c'est sûr qu'on se garde toujours une réserve. Les réserves sont de quarante mille litres (40 000 l), on a deux (2) "tanks" de quarante mille litres (40 000 l), il y en a une qui fait toujours partie de l'ouvrage, tout le temps, mais il y en a une en réserve pour ça, pour les mauvais temps, les bris de camions, n'importe quoi, on a toujours une réserve de quarante mille litres (40 000 l).

2780

Et c'est ça qu'on va installer sur l'île aussi.

2785 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Deux (2) de quarante mille litres (40 000 l)?

PAR M. SERGE BEAULIEU:

2790

Deux (2) de quarante mille litres (40 000 l), exactement.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

2795

Ça veut dire que ça donne à peu près l'équivalent d'une semaine de provision de carburant.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2800

Et l'endroit où c'est installé, est-ce qu'il y a des protections particulières pour pas que la nappe d'eau souterraine ou les eaux de surface soient contaminées, advenant un problème quelconque?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

2805

Effectivement, normalement ces réservoirs-là sont installés à proximité de notre camp, souvent dans la cour de notre camp forestier, et puis c'est des réservoirs à double paroi, c'est couvert par le Règlement sur les produits pétroliers. C'est un domaine très réglementé.

2810

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

Avez-vous une autre question?

2815 **PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:**

Oui, j'ai une autre question.

2820 J'ai lu récemment les résultats de recherche en milieu forestier boréal, où on disait, on mentionnait que les coupes affectent la qualité de l'eau en augmentant le carbone organique, en augmentant l'azote et le méthyle mercure.

2825 Bon, ça a été fait dans des lacs, pas dans des rivières mais dans des lacs. Je sais pas c'est quoi l'effet d'une coupe forestière sur un milieu de rivières.

J'aimerais savoir, toujours à cause de la prise d'eau, bon, c'est sûr que le méthyle mercure, c'est toxique, ça s'accumule dans la chaîne, il faudrait peut-être regarder les impacts sur la faune, mais le carbone organique, le problème, c'est que quand on chlore une eau qui est chargée en carbone organique, ça produit des dicarbométhanés.

2830 Et puis la rivière Manicouagan a déjà des dicarbométhanés, on n'en veut pas plus, mettons.

2835 C'est sûr que l'usine de traitement qui va être mise en place va probablement améliorer le traitement, mais je me pose la question aussi pour l'impact.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2840 Du côté d'Environnement, avez-vous de l'information à fournir?

PAR M. PIERRE MICHON:

Est-ce que monsieur fait référence encore aux risques de déversements?

2845 **PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:**

Non, je parle des coupes forestières, simplement les coupes qui augmentent les taux de carbone par lessivage.

2850 C'est des recherches entre autres menées par monsieur Carignan de l'Université de Montréal.

PAR M. PIERRE MICHON:

2855 Bon, dans le document dont je parlais tout à l'heure, bien, plus tôt ce matin, on faisait pas nécessairement référence à l'augmentation comme telle du carbone organique. La problématique au niveau de la foresterie était beaucoup plus reliée, bon, évidemment la matière

organique qui peut aller dans le cours d'eau, donc il y a une demande biochimique en oxygène qui est plus forte, et puis à ce moment-là on peut observer des baisses en oxygène dissout.

2860

Au niveau des nutriments, entre autres l'azote - écoutez, il faudrait que je regarde rapidement les notes que j'ai, je veux pas répondre en lisant.

2865

Donnez-moi dix (10) minutes, cinq (5) minutes, et je reviendrai avec l'information que j'ai actuellement là-dessus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

2870

Avez-vous une autre question ou c'était votre dernière?

PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:

2875

C'était ma dernière.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors restez dans la salle et puis l'information va suivre.

2880

JOHN BURCOMBE

2885

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors le dernier intervenant inscrit, le registre est maintenant fermé, le dernier intervenant, monsieur John Burcombe.

2890

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Pour continuer, oui, si je comprends bien, j'ai vu quelque part, je sais pas si c'est un plan général, quelque part, qu'il y aurait possibilité que Kruger aimerait utiliser l'île comme une approche pour rapporter le bois au nord de l'île par la construction d'une autre traverse, au nord de l'île.

2895

Est-ce qu'on peut nous informer de ça, est-ce que c'est toujours prévu?

2900

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

2905 Pour répondre à la question, madame la Présidente, actuellement nos plans
d'intervention en milieu forestier, pour le secteur au nord de l'île, ne sont pas arrêtés encore
définitivement

2910 Par contre, effectivement, oui, c'est une des options qu'on retient éventuellement,
d'installer une autre barge pour partir du nord de l'île et puis se rendre au secteur nord de l'aire
commune 93-20.

PAR LA COMMISSAIRE:

2915 Mais nous n'apercevons pas cette possibilité, cette hypothèse devrais-je dire, sur les
quatre (4) analyses que vous aviez faites avant de choisir le corridor qu'il y a présentement dans
votre étude d'impact.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

2920 Effectivement, pour nous, c'est un tout autre projet différent.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2925 Si je comprends bien, ce sera le sujet d'un autre projet, d'une autre autorisation, etc.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

Oui, effectivement.

2930 Si l'option retenue est d'installer une nouvelle barge, ça fera l'objet d'un nouveau projet.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2935 Alors originalement, dans l'étude d'impact, on fait allusion à mille deux cents (1200)
emplois qui seront créés ou soutenus par le projet.

Est-ce qu'on peut avoir une ventilation de ces mille deux cents (1200) emplois.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2940 Monsieur Mérette.

2945

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

2950 Oui, les emplois qui sont mentionnés dans l'étude d'impact, ce sont des emplois directs et indirects, qui couvrent l'ensemble de nos activités forestières et de nos opérations de nos usines de sciage sur la Côte-Nord.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2955 Mais est-ce que vous pourriez un petit peu plus détailler, pas ce soir mais vous pouvez fournir un papier?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

2960 Oui, effectivement, je pourrais vous fournir l'ensemble détaillé d'emplois par usine, et au niveau de chacun des secteurs d'intervention.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2965 Et spécifiquement par rapport à ce que l'île René-Levasseur vous apporterait comme impact, fibre additionnelle, comme ressource additionnelle et donc, indirectement comme emplois.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

2970 À cette question-là, je peux répondre directement.

Le projet d'aménagement des rampes d'accès va créer cinq (5) à dix (10) nouveaux emplois qui sont les emplois pour l'opération de la barge.

2975

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

2980 Mais le fait de se rendre à l'île René-Levasseur, ce qu'on veut avoir, c'est pour tout l'ensemble des emplois de votre entreprise, mais ce que le fait d'avoir un accès à l'île René-Levasseur amène comme bois additionnel, et comme emplois additionnels.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

2985 Je voulais juste préciser, être certain que je comprends bien votre question, le fait d'avoir accès à l'île René-Levasseur, par rapport à aujourd'hui, n'augmentera pas notre niveau de coupe; parce qu'actuellement, le bois qu'on ne coupe pas sur l'île René-Levasseur, on le coupe sur le territoire à l'ouest de notre territoire d'approvisionnement.

2990

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais puisque vous dites que ça amènerait mille quelques emplois, ça signifie quoi? Ça signifie que le bois qui ne serait pas coupé sur l'île René-Levasseur, ce serait une perte pour vous?

2995

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

Je suis pas sûr de bien saisir votre question.

3000

Actuellement, on a un approvisionnement de sept cent soixante-sept mille mètres cubes (767 000 m³), sur l'ensemble de l'aire commune 93-20. On coupe actuellement sept cent soixante-sept mille mètres cubes (767 000 m³).

3005

S'il y a pas de réalisation du projet, ce contrat d'approvisionnement là sera amputé ni plus ni moins de trente-cinq pour cent (35 %).

PAR LA PRÉSIDENTE:

3010

C'est ça ma question.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

3015

Parfait, je vais vous répondre en vous disant qu'est-ce que le trente-cinq pour cent (35 %) représente au niveau emplois.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3020

C'est ça. C'est juste qu'elle est formulée différemment.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

Parfait, pas de problème.

3025

PAR LA COMMISSAIRE:

Combien, sur l'île même, je crois avoir vu deux cents (200), est-ce que je me trompe, sur l'île même, les travailleurs qui ne seront pas dans les scieries mais qui seront sur l'île.

3030

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

Je peux pas vous répondre exactement, mais on va vous fournir les chiffres combien, le deux cent soixante mille mètres cubes (260 000 m³) va représenter combien d'emplois.

3035 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Burcombe.

3040 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Oui, une question sur la vérification des travaux, des suivis.

3045 Chaque année, Kruger produit leur rapport annuel, et j'aimerais confirmer, parce que j'ai entendu parler que cette vérification est basée sur des photos aériennes qui sont prises par le ministère, pour voir exactement quelles superficies ont été coupées.

Est-ce que ces photos aériennes sont aussi précises pour vérifier que les bandes séparatrices, les bandes tampons sont de la bonne largeur, etc.

3050 Est-ce que c'est une façon de vérification qui est utilisée partout ou c'est seulement à certains endroits?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3055 Monsieur Mérette.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

3060 Effectivement, on a un rapport annuel d'intervention en milieu forestier à déposer à chaque année, basé sur des photos aériennes qui nous sont fournies par le ministère, ou soit qu'on va nous-mêmes prendre sur le terrain.

3065 Et puis je vais demander à madame Roberge de compléter la réponse, de définir un peu comment ça se passe.

Et aussi, peut-être qu'un ministère pourra compléter.

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

3070 Je suis particulièrement fière de ma façon de produire ce rapport-là, parce qu'on utilise, on prend les photos nous-mêmes, on les prend en hiver. Donc toutes les bandes séparatrices sont encore plus visibles en période hivernale, parce que là où il y a des bandes, le bois est resté debout, le bois de sept mètres (7 m) et plus est resté debout.

3075 Alors on prend nous-mêmes les photos. Ensuite, on utilise une technique de reconstitution, qui est par ordinateur, c'est-à-dire que toutes les photos sont comme collées ensemble, et puis c'est redressé.

3080 On fait ça avec un ordinateur, c'est à l'écran, et puis on numérise à l'écran, c'est-à-dire qu'on trace tous les contours à l'écran, avec un système numérique, et qui nous donne la même précision que les cartes forestières qui sont utilisées pour la planification, exactement.

3085 Donc on voit très bien une bande de vingt mètres (20 m), une bande de soixante mètres (60 m), très, très facilement, avec ce produit-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3090 Et est-ce que vous validez cette information-là sur le terrain aussi, le vingt mètres (20 m) par exemple, pour voir la bande.

Est-ce que vous avez déjà été vérifier si c'est exact?

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

3095 Dans un premier temps, comme j'ai expliqué avant, toutes les bandes sont rubanées, c'est-à-dire qu'il y a des rubans de posés tout le long.

3100 Pendant les opérations forestières, les contremaîtres font de la vérification, et c'est relativement facile, dans nos secteurs de coupe, en avançant dans le secteur, de voir tous les rubans, parce que les opérateurs doivent laisser les rubans.

Ils ont à peu près un mètre et demi (1 ½ m), donc on voit très bien toute la ligne de rubans pour s'assurer que l'opérateur a respecté sa bande de vingt mètres (20 m).

3105 Et ensuite, ça se voit très bien sur les photos, s'il y a eu un écart à un moment donné, une machine qui aurait été dans une bande, ça se voit très rapidement sur ce type de photo là, où la neige est blanche et le peuplement forestier apparaît noir. Donc c'est noir ou blanc, c'est très tranchant.

3110 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Très bien.

Du côté des Ressources naturelles, monsieur Deschênes.

3115

PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:

3120 Oui, en complément d'information à ce qui est dit, le rapport annuel d'intervention, c'est la responsabilité de la compagnie de produire son rapport annuel d'intervention, et les techniques utilisées par la compagnie Kruger lui permettent de produire un document, une cartographie qui

constitue, où on peut identifier les interventions de récolte, les territoires coupés et, en tout cas, les territoires restants qui ne sont pas coupés.

3125 Nous, notre travail, suite à la réception de rapports annuels d'intervention, c'est une vérification qu'on fait. On va vérifier une partie du travail qui nous est présenté cartographiquement et on utilise, pour ça, une autre série de photographies aériennes à échelle un quinze mille (1:15 000), je sais pas l'échelle de cette carte-là, pour faire une comparaison, là.

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

3130 C'est soixante-quinze mille (1:75 000).

PAR LA PRÉSIDENTE:

3135 Donc cinq (5) fois.

PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:

3140 C'est beaucoup plus gros dans le sens que le détail ressort beaucoup plus que celui que vous voyez sur cette carte-là.

Et notre vérification, comme je vous dis, on a un pourcentage, on travaille habituellement avec un pourcentage du travail qui nous est présenté, on a vérifié un pourcentage.

3145 Et si on ne trouve pas d'erreurs, des erreurs majeures, on se contente d'un pourcentage. Si on trouve des erreurs, on va plus loin. C'est à peu près la façon dont on travaille.

Et je dirais que j'ai pas de problème avec la réponse de madame Roberge.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3150 Est-ce que c'est une nouvelle approche qui est utilisée, justement, celle qu'on vient de décrire? Est-ce que c'est assez récent, ces façons de faire, les nouvelles technologies?

PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:

3155 Oui. Il y a encore plus performant mais à un moment donné, moi, j'ai pas les capacités techniques, des fois, je suis pas...

PAR LA PRÉSIDENTE:

3160 À suivre?

PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:

3165 Je suis pas la compagnie forestière, effectivement, j'ai de la misère à suivre.

Mais ma technique de vérification, ça demeure les photographies aériennes prises à un quinze mille (1:15 000).

3170 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, très bien.

Monsieur Burcombe.

3175

PAR M. JOHN BURCOMBE:

D'accord.

3180 Tantôt, dans la présentation sur la table de concertation, on a fait une liste de valeurs objectives, cibles et indicateurs.

Et je me demande, est-ce que, c'est toujours en discussion, si je comprends bien, mais est-ce qu'on aura la possibilité de connaître où on est dans cette liste, est-ce qu'il y a une ébauche de tout, où on est dans la procédure d'établir ces valeurs objectives, cibles et indicateurs.

3185

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

3190 Madame Roberge va compléter, étant donné que c'est des travaux de la table de concertation.

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

3195 OK, je vais faire un topo rapide de ça.

Le premier hiver, je dirais c'était 2001, c'est ça, on a eu une série d'ateliers qui ont permis, j'en ai parlé rapidement aussi, de travailler sur les valeurs, c'est-à-dire qu'on a mis en relation les six (6) critères d'aménagement forestier durable.

3200

Pendant ces ateliers-là, chaque atelier portait sur un critère et le groupe de travail avait à identifier des valeurs auxquelles il tenait en relation avec ces critères-là.

Par la suite, il y a eu je dirais une sorte de plénière avec la table au complet où le document de base, qui avait une quarantaine de pages, a été amené pour discussion.

3205

Ce que ça a donné, c'était absolument impossible de discuter en groupe avec autant de pages et tout ça, donc on a reformulé autrement la présentation, morceau par morceau, valeur

3210 par valeur, critère par critère, et on commence une série de rencontres de travail où on va prendre toute l'information à date, par critère, par valeur, et on la discute à chacune des tables, un critère après l'autre, une valeur après l'autre.

3215 On s'est repris un peu comme ça parce qu'il y avait eu tellement de discussions et d'idées d'apportées que c'était un fouillis total, au début. Il faut démêler tout ça, mettre de l'ordre là-dedans, les prendre un par un, c'est là qu'on est rendu.

Et c'est la partie pas facile, comme je disais.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

3220 Alors pour le moment, il y a rien de disponible, c'est ça?

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

3225 Tout ce qu'on a, comme c'est là, c'est les rapports de discussions qu'il y a eues.

Par contre, on commence notre première série de rencontres où on va prendre les critères et les valeurs un par un, donc on va commencer à voir, après une réunion, des choses concrètes qui vont être amenées qui vont faire partie du processus après.

3230 On identifie la valeur, l'objectif, la cible, l'indicateur ou les indicateurs et on va devoir, mettons à partir où il y en a un qui va être retenu, rendre compte de ça dans notre processus de certification, en faisant des suivis et puis en faisant des rapports.

PAR LA COMMISSAIRE:

Est-ce que je puis me permettre, madame la Présidente.

3240 Il me semble que cet après-midi, madame Roberge ou monsieur Mérette, vous nous avez promis de déposer les comptes rendus, non seulement ceux qui concernaient l'exploitation, l'aménagement de l'île René-Levasseur, mais vous nous aviez dit qu'au moment où vous alliez nous présenter, nous faire la présentation de la table de concertation, que vous alliez aussi nous remettre les comptes rendus.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

Je suis pas sûr de bien saisir votre question.

3250 Ce que je vous ai dit cet après-midi, je vous déposerai une résolution concernant les membres de la table de concertation, sur le projet d'accès à l'île René-Levasseur.

PAR LA COMMISSAIRE:

3255

Résolution et comptes rendus.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

3260

C'est un des sujets qu'on a discutés hier et je vous rappelle que je dois consulter mes membres, à la prochaine rencontre, pour le demander s'ils sont d'accord qu'on diffuse les comtes rendus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3265

Et cette réponse va nous arriver quand?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

3270

Je sais pas exactement la date de la prochaine table de concertation, il y en a eu une il y a deux (2) semaines, peut-être - je sais que c'est au mois d'octobre.

Ça fait que le sujet va être apporté lors de cette rencontre-là, et puis on va vous revenir à ce sujet-là.

3275

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien.

3280

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Un autre point...

PAR LA PRÉSIDENTE:

3285

S'il vous plaît, permettez-moi avant de compléter.

3290

Lorsque vous allez discuter de cette possibilité avec vos partenaires autour de la table, s'il y a des objections pour déposer globalement les comptes rendus, c'est une table de concertation où des compromis sont possibles, vous nous avez dit ça, alors examinez les compromis pour aller jusqu'au bout vers la plus grande transparence possible. D'accord?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

3295

Oui, parfait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3300 C'est à vous maintenant, monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

3305 Oui, un autre point pour vérification.

Je crois que dans le passé, la coupe des îles n'était pas prévue, c'était comme interdit de couper n'importe quelle île.

3310 Est-ce que ça, c'est correct, et quand c'était...

PAR LA PRÉSIDENTE:

Cette interdiction a été levée?

3315 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

En effet, oui. C'était quand c'était en vigueur, cette interdiction.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3320 Quelqu'un peut répondre à ça?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

3325 C'est pas de notre juridiction, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3330 Non, mais vous le savez sûrement.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

Non, j'ai aucune idée de la réponse.

3335 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Deschênes.

3340

PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:

3345 Je peux tenter une réponse, mais s'il y a une personne qui en a une meilleure que la mienne, il y avait une superficie où on pouvait, où elle était exclue de couper, des îles trop petites.

Mais c'est de mémoire, et je suis pas si sûr de ma réponse.

3350 Il y a quelqu'un qui peut me confirmer, sinon on va faire des recherches.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3355 Alors vous répondrez par écrit, c'est bien.

Alors j'accepte encore vos questions, parce que comme c'est possible de déposer des questions par écrit, on sait très bien que c'est beaucoup plus difficile pour les gens à y répondre, alors pendant qu'on est tous là, en présence, on va essayer de vider la question.

3360 Il vous reste encore beaucoup de questions?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

3365 Non, c'est seulement une, je crois.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

3370 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

C'est seulement - deux (2) peut-être.

3375 On vient de parler de la barge sur le réservoir Gouin, j'aimerais qu'on nous fournisse exactement quelle approbation qui était fournie pour cette opération.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

3380 Je vais vérifier et je vais apporter l'information à la Commission.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien, il y aura un esprit de journalisme qui aura servi!

3385

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Même si Kruger limite l'accès aux chemins sur l'île, est-ce que je comprends bien que
3390 selon la Loi sur les chemins forestiers, les chemins seront toujours des chemins publics.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on va demander à monsieur Deschênes.

3395

PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:

Oui, madame la Présidente, effectivement, tout chemin forestier est un chemin public.

3400

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

3405

Je pense que c'est plus ou moins complet pour le moment.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3410

C'est rare qu'on vous entend dire ça, monsieur Burcombe. Ça me fait plaisir!

PAR M. JOHN BURCOMBE:

D'accord, merci.

3415

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors information justement qui a été préparée de dernière heure.

3420

PAR M. PIERRE MICHON:

Oui, disons que je sais pas si ça me fait plaisir d'avoir le dernier mot, surtout devant
monsieur Burcombe.

3425

Donc pour résumer, pour répondre à la question de monsieur Cartier, effectivement, un
problème qui a comme été documenté par rapport à la baisse d'oxygène dissout, donc dans les
opérations forestières, il peut y avoir rejet de débris de coupe dans le cours d'eau.

3430 L'entraînement si on veut de débris de coupe dans un cours d'eau peut entraîner, si on veut, une certaine quantité de matières organiques et la décomposition de cette matière organique peut apporter, comme vous le mentionnez, une hausse en carbone organique, évidemment, et en azote également, qui entraînerait une baisse d'oxygène dissout.

3435 Comme prévention, mesure préventive recommandée, évidemment, c'est d'éviter les rejets des débris de coupe dans les cours d'eau, et de conserver une lisière boisée, ça s'avérerait efficace pour empêcher ces débris-là de se retrouver dans les cours d'eau.

3440 La coupe à blanc est aussi considérée comme une possibilité qui favorise, si on veut, la décomposition en matières organiques au sol même, et à ce moment-là, il peut aussi y avoir lessivage, si on veut vers les cours d'eau des matières décomposées, entre autres le phosphore, l'azote, les nutriments, carbone organique encore.

3445 Encore là, ce qui est mentionné comme mesure préventive, de favoriser la repousse rapide et vigoureuse. Ça élimine les pertes, si on veut, au cours d'eau. Ça favorise, si on veut, le maintien de la matière organique en place.

Encore là, de garder des lisières riveraines, de laisser des débris comme tels, des matières sur le sol pour effectivement éviter le lessivage vers les cours d'eau.

3450 Et puis évidemment, bon, on a la possibilité d'utiliser des fertilisants, c'est une autre contribution pour les matières organiques, donc dans le cas d'épandage de fertilisants, il faudrait aussi prévoir des zones tampons au niveau des cours d'eau.

3455 Alors je répète que ces informations-là proviennent du document de Roberge, du ministère de l'Environnement, numéro 8, déposé par le ministère de l'Environnement, DB.8 je crois.

3460 Donc c'est quand même des mesures qui ont été jugées efficaces pour limiter l'apport de matières organiques dans les cours d'eau.

Le méthyle mercure, j'ajoute aussi que c'est aussi produit par la décomposition de la matière organique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3465 Très bien.

Alors avant de fermer la séance, s'il y a d'autres éléments d'information que vous souhaitez nous témoigner, on va vous entendre.

3470 Les gens des ministères, ça va, tout est beau?

Du côté de l'entreprise Kruger?

3475 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

Nous, ça va.

Monsieur Demers voudrait peut-être finir avec un dernier commentaire.

3480

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien.

3485 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Mon commentaire ou point d'information surtout, c'est pour localiser l'ampleur, parce qu'on n'a pas parlé beaucoup de la problématique du projet comme tel, donc ce serait pour localiser un peu les gens ici et la Commission sur l'importance du projet relativement à l'ensemble du secteur qu'on retrouve.

3490

On parle, dans notre cas, de deux (2) rampes d'accès qui couvrent une superficie totale, dans la zone de marnage du réservoir, de point cinq hectare (0,5 ha) sur un total, au niveau du réservoir, qui est de deux cent mille hectares (200 000 ha). Donc c'est juste pour positionner ça, c'est point cinq hectare (0,5 ha) dans la zone de marnage sur un ensemble de deux cent mille hectares (200 000 ha).

3495

C'est beau!

3500 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est bien, merci beaucoup.

3505

MOT DE LA FIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

En terminant l'audience publique, j'aimerais vous rappeler encore une fois que vous êtes les bienvenus en deuxième partie d'audience publique.

3510

Si vous désirez vous prononcer sur le projet à l'examen, alors vous devez d'abord le signifier au secrétariat de la Commission. Vous pouvez soit le faire ce soir même ou dans les semaines qui vont suivre. La date limite, c'est le 7 octobre.

3515

Et je vous rappelle aussi que les documents vont être disponibles tout au cours du mandat de la Commission dans les centres de consultation.

3520 J'aimerais féliciter tout le monde pour l'écoute qu'ils ont eue mutuellement et aussi la bonne volonté des gens de bien répondre aux questions. On a senti beaucoup de cœur dans les réponses qui ont été données, les gens ont fait leur possible, et je pense que c'est profitable pour tout le monde.

3525 On demande votre collaboration pour aussi les semaines qui vont suivre, parce qu'il est possible qu'on ait d'autres questions à vous acheminer, alors c'est parti dans une bonne voie, dans une volonté de continuer à travailler en collaboration tout le monde.

Merci beaucoup.

3530

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3535

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.